l'OBSERVATEUR de l'OCDE

LE CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE. PRATIQUES COMMERCIALES RESTRICTIVES. ASPECTS ÉCONOMIQUES DE L'ENSEIGNEMENT. LA FORMATION DES CADRES. LIENS DE L'OCDE AVEC 23 ORGANISATIONS INTERNATIONALES.

N° 6/OCTOBRE 1963

l'OBSERVATEUR de l'OCDE

N° 6 OCTOBRE 1963

SOMMAIRE

3 L'INVITATION AU JAPON A DEVENIR MEMBRE DE L'OCDE
Signature d'un Mémorandum d'Accord

4 ÉCONOMIE ET ENSEIGNEMENT
par le Professeur Seymour E. Harris

8 JACK DOWNIE

9 PEUT-ON ENSEIGNER LA GESTION DES ENTREPRISES?

12 LE CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE

14 UNE POLITIQUE GÉNÉRALE DES TRANSPORTS EN EUROPE
Pour accroître l'efficacité et supprimer le gaspillage

16 PRATIQUES COMMERCIALES RESTRICTIVES

19 L'OCDE : SES RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
Un réseau de liens mondiaux

27 L'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE AU RYTHME DE L'ÉCONOMIE INDUSTRIELLE
par E. Pisani, Ministre de l'Agriculture de France

32 LA LUTTE CONTRE LE SMOG ET LA POLLUTION DE L'EAU
Purification de l'atmosphère et des rivières

36 QUAND LES MINISTRES PARLENT DE SCIENCE
Une nouvelle étape dans la coopération

38 L'ARTISANAT, FACTEUR D'ACCROISSEMENT DES REVENUS
Les arts du passé au service du progrès

42 PUBLICATIONS RÉCENTES DE L'OCDE

Publication bi-mestrielle en anglais et en français éditée par L'ORGANISATION DE COOPÉRATION ET DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUES.

BUREAUX DE LA RÉDACTION :
Service d'Information de l'OCDE, Château de la Muette, Paris (16e).

Les articles sans copyright peuvent être reproduits à condition d'être accompagnés de la mention « Reproduit de l'Observateur de l'OCDE » en précisant la date du numéro. Deux exemplaires justificatifs devront être envoyés au rédacteur en chef. Les articles signés ne pourront être reproduits qu'avec la signature de leur auteur.
L'Organisation n'est pas tenue de rendre les manuscrits qu'elle n'a pas sollicités.
Les articles signés expriment l'opinion de leurs auteurs et non pas nécessairement celle de l'OCDE

Abonnement annuel : F 10,00; FS 10,00; DM 8,3; 15-; $ 2,50.
Le numéro : F 2,00; FS 2,00; DM 1,70; 3-; $ 0,50.

RÉDACTEUR EN CHEF : Anker Randsholt.

Toute la correspondance doit être adressée au rédacteur en chef.

PHOTOS : Page 3 : Sabine Weiss - OCDE; Page 5 : Wayne Miller - Magnum; Pages 6, 7 : Almasy; Page 8 : Berretty - OCDE; Pages 10, 11 : Lenscraft Photos, Inc.; Page 15 : Rodger - Magnum; Page 27 : Sabine Weiss - OCDE; Pages 32, 33 : Paul Pouquet - Rapho; Page 33 (haut) : Centre culturel américain, (bas) : Jean Mohr - OMS; Page 34 (haut) : Garfield, (bas) : Robert Doisneau - Rapho; Page 35 (haut) : Centre culturel américain, (bas) : Sabine Weiss; Page 38 : Robert Mottar - OCDE; Page 39 : Dello Strologo; Page 40 : Robert Mottar - OCDE; Page 41 : Adelfi Megalokonomou.

L'INVITATION AU JAPON A DEVENIR MEMBRE DE L'OCDE

Le 26 juillet 1963, le Conseil de l'OCDE a décidé d'inviter le Japon à adhérer à l'Organisation en tant que Membre de plein exercice. Un Mémorandum d'Accord sur les conditions d'adhésion du Japon a été signé ce même jour par Son Excellence Toru Haguiwara, Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire du Japon en France et par M. Thorkil Kristensen, Secrétaire général de l'OCDE. L'adhésion du Japon à la Convention et aux Protocoles de l'Organisation doit faire l'objet d'une ratification, conformément aux procédures constitutionnelles du Japon.

Du point de vue de l'OCDE, je considère que l'adhésion du Japon sera une étape importante dans le développement de la coopération internationale entre pays industriels.

La coopération dans laquelle nous nous sommes engagés à l'OCDE revêt, d'une façon générale, deux aspects. En premier lieu, il s'agit d'une coopération sur le plan des politiques économiques dans les relations entre les pays Membres eux-mêmes. Les pays industriels modernes dépendent dans une large mesure les uns des autres en raison du commerce actif qui s'effectue entre eux et de leurs autres relations, de sorte que les politiques d'un pays donné influent inévitablement sur celles des autres et vice versa.

Etant donné le rôle important qu'il joue sur le plan mondial dans le commerce, les transports, les mouvements de capitaux et d'autres transactions internationales, le Japon est l'une des nations dont les activités exercent une certaine influence sur celles des autres pays. Ces derniers ont donc intérêt à savoir quelles politiques le Gouvernement japonais entend poursuivre et le Japon a intérêt à savoir quelles politiques les autres pays industrialisés se proposent d'appliquer. Je suis convaincu que le Japon, qui a traversé une période de développement économique rapide, pourra également apporter à notre coopération économique des éléments nouveaux, d'une indéniable valeur.

L'autre forme de coopération au sein de l'OCDE a trait à l'aide au développement ; en cette matière, les pays industriels modernes ont une responsabilité commune. Le Japon coopère déjà avec l'Organisation dans le domaine de l'aide au développement. Il existe, dans le cadre de notre Organisation, un Comité d'Aide au Développement dont le Japon a fait partie dès l'origine. Je crois que la participation du Japon à l'aide au développement nous a apporté quelque chose qui n'aurait pu être obtenu autrement. Non seulement, en effet, le Japon a largement participé à l'effort commun d'aide, mais en raison de sa situation géographique, son Gouvernement dispose d'une expérience et de connaissances concernant certaines régions du monde qui représentent un précieux enrichissement de l'expérience propre de nos pays Membres plus anciens.

Cependant, je suis persuadé que, même dans le domaine de l'aide au développement, notre coopération avec le Japon deviendra encore plus fructueuse lorsque le Japon sera Membre de plein exercice de l'Organisation, car nous sentons de plus en plus que l'efficacité de l'aide au développement dépend dans une large mesure des politiques suivies dans d'autres domaines de l'activité économique, tels que les échanges et les opérations liées au commerce et aux mouvements internationaux de capitaux. Lorsque le Japon coopèrera aussi avec nous dans ces autres domaines sa contribution à l'aide au développement ne pourra que devenir plus efficace.

Lorsque le Japon sera Membre de l'Organisation, je suis convaincu que notre coopération s'enrichira et gagnera encore en intérêt. Je souhaite enfin que le Japon, lui aussi, bénéficie pleinement de son adhésion à l'Organisation.

Thorkil Kristensen
Secrétaire général de l'OCDE.

ECONOMIE ET ENSEIGNEMENT

par le Professeur Seymour E. Harris

Pour diverses raisons, les économistes manifestent depuis une dizaine d'années un intérêt croissant pour les problèmes de l'enseignement, domaine qui avait assez peu retenu leur attention jusqu'à la période de l'après-guerre. Parmi les questions auxquelles ils se sont attachés ces dernières années, on peut citer :

- L'offre et la demande de diplômés d'Universités;
- Les rapports entre l'enseignement d'une part, la croissance économique, la productivité et le revenu d'autre part; les rapports entre l'enseignement et la planification de l'économie;
- Les modes de financement de l'enseignement, face à une demande qui croît beaucoup plus vite que la population;
- La gestion rationnelle des établissements scolaires et universitaires pour répondre à l'augmentation régulière des coûts globaux et des coûts par étudiant;
- Le rapport entre la situation sociale et financière des parents d'élèves et l'admission dans les établissements d'enseignement secondaire et supérieur;
- L'évolution de la demande d'enseignement en tant qu'investissement d'une part et bien de consommation d'autre part.

En règle générale, il ne fait pas de doute que les pays qui disposent de larges moyens d'enseignement ont aussi un revenu par habitant assez élevé. Il est évident, par exemple, que ce sont les États-Unis qui possèdent le plus haut niveau d'enseignement, qu'on le mesure en années de scolarité par personne employée, en nombre d'élèves fréquentant les « colleges » par rapport à l'effectif du groupe d'âge correspondant, ou en nombre d'élèves des établissements scolaires et universitaires par rapport à l'effectif des groupes ayant, par exemple, entre 15 et 19 ans ou entre 20 et 24 ans; sur ces différentes bases, les Américains apparaissent comme le peuple le plus instruit, et ils ont également le revenu par habitant le plus élevé.

Il ne faut cependant exagérer ni la suprématie des États-Unis dans ce domaine, ni l'importance du rapport entre niveau d'enseignement et revenu. Si l'on se fonde sur le pourcentage des étudiants de l'enseignement supérieur par rapport à l'effectif du groupe d'âge correspondant (de 17 à 21 ans), les États-Unis l'emportent sans doute sur les pays d'Europe occidentale dans la proportion de 8 pour 1, ou plus précisément de 32 pour 4 (depuis quelques années d'ailleurs, cette supériorité s'effrite rapidement par rapport à certains pays, en particulier la France). Toutefois, si l'on fait porter la comparaison sur la proportion des jeunes gens de 17 à 21 ans, ou de 21 à 24 ans, qui fréquentent des écoles ou des établissements d'enseignement supérieur, l'avantage des États-Unis sur les pays de l'OCDE tombe à 3 pour 1. Par ailleurs, en ce qui concerne le revenu par habitant, la supériorité des États-Unis est de 2 pour 1 environ par rapport aux pays nordiques d'Europe et par rapport à la France, et de 3 pour 1 environ par rapport à l'ensemble des pays de l'Europe occidentale.

On peut faire valoir en outre qu'aux États-Unis une grande partie de l'enseignement est « gaspillée », en ce sens qu'on y est forcément enclin à la surqualification, notamment dans les professions libérales. Au fur et à mesure qu'augmente le nombre des individus, hommes et femmes, qui possèdent un haut degré d'instruction, ceux qui ont pour fonction de fixer et de défendre les normes professionnelles sont portés à élever le niveau minimal des connaissances requises. Naguère, il suffisait en général de deux années d'études au-delà du secondaire pour avoir le droit d'enseigner dans les écoles des États-Unis; il en faut maintenant quatre en moyenne. Les médecins qui, voici environ une génération, arrivaient à exercer au bout de dix-huit ans d'études, n'accèdent généralement à la vie professionnelle qu'après avoir passé de vingt et un ans à vingt-quatre ans à s'instruire. Quels que soient, sur le plan culturel, les avantages d'une instruction plus poussée, cette surqualification représente en tant qu'investissement un certain gaspillage de ressources; qui plus est, la surqualification est coûteuse car, devant ces exigences, les candidats éventuels ont tendance à se décourager (par exemple en médecine).

Depuis quelques années, les économistes ont tendance à établir des rapports excessivement précis entre l'instruction d'une part, le revenu et la croissance économique d'autre part. Aux États-Unis, cependant, le progrès économique, l'accroissement de la productivité et le niveau élevé du revenu par habitant ne sont pas dus seulement à l'instruction : ils tiennent aussi à l'impor-

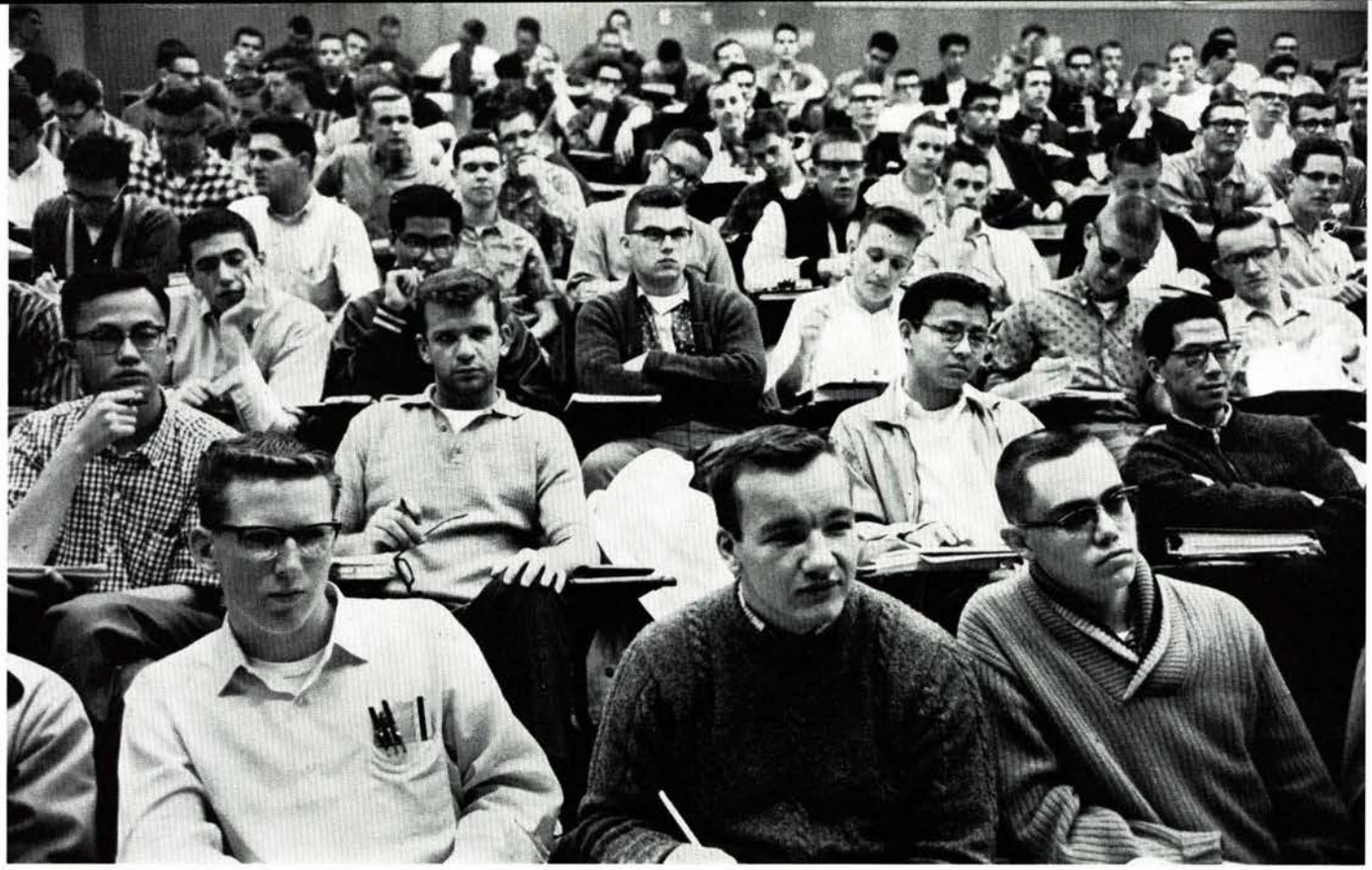

tance des ressources, à la compétence des cadres, au progrès de la technique (ces deux derniers facteurs étant d'ailleurs liés au degré d'instruction), à l'étendue de la zone de libre-échange, au fait que le pays n'a jamais été envahi, et au rôle considérable qu'y joue le capital. La corrélation exceptionnellement étroite qui semble exister entre le niveau d'instruction et le revenu par habitant risque, en l'occurence, d'induire en erreur. S'il est exact qu'une instruction plus poussée tend à élever les revenus, la réciproque peut également se soutenir car il est normal que l'augmentation des revenus se répercute favorablement sur le niveau de l'enseignement. Le message du Président Kennedy sur l'enseignement, prononcé en 1963, montre jusqu'où les économistes ont poussé la précision puisque, dans ce message, le Président Kennedy attribue expressément 40 % de l'accroissement de la productivité à l'amélioration de l'instruction, estimation que l'on retrouve dans l'ouvrage audacieux de Denison.

Les économistes, surtout aux États-Unis, s'intéressent de plus en plus à la confrontation entre le rendement des investissements supplémentaires en capital matériel et le rendement de « l'investissement humain ». Ils cherchent à répondre à des questions comme celle-ci : quel rapport peut-on attendre d'un surcroît d'investissement de 1 million ou de 100 millions de dollars consacré au capital humain, c'est-à-dire à l'enseignement et à la recherche, par rapport à celui d'un semblable investissement sous forme de ressources matérielles ? La conclusion est souvent que l'on investit trop en capital matériel et pas assez en capital humain. A la session du groupe d'étude de l'OCDE sur l'enseignement qui s'est tenue du 20 mai au 22 mai, le Professeur Svennilson a exprimé quelques doutes quant à la possibilité, pour les économistes, de répondre à des questions de ce genre.

Certains économistes américains ont, à l'aide de techniques du même ordre, donné des réponses précises et généralement optimistes au problème des rapports entre enseignement et croissance économique. Lors des réunions de mai, divers économistes britanniques, notamment le Professeur N. Kaldor, J. Vaizey et T. Balogh, n'ont pas caché qu'ils n'approuvaient point ce genre de spéculation. J. Vaizey, par exemple, a précisé que ce n'était pas la possibilité de substituer un type d'investissement à un autre qui constituait le fond du problème, mais bien plutôt la complémentarité de ces investissements, par exemple, au fur et à mesure du progrès des connaissances, il faut à la fois *davantage* de capital et *davantage* d'instruction générale et technique. C'est sans aucun doute à la complémentarité des investissements qu'il faut attribuer les progrès de la science qui nous ont valu l'automobile, l'avion et la pénicilline.

Néanmoins, quelle que soit la nature exacte des liens entre les deux domaines, je ne vois pas comment l'on pourrait nier l'importance du rôle joué par l'instruction dans la progression du revenu. Les comparaisons dans l'espace — entre régions ou entre nations — comme les comparaisons dans le temps révèlent les unes et les autres l'existence d'une corrélation positive. Il est vrai que cette corrélation manque parfois de netteté et qu'on se laisse souvent aller à des interprétations trop précises. C'est ainsi qu'en Russie le degré d'instruction est hors de proportion avec le niveau du revenu par habitant, la politique gouvernementale en faveur de l'enseignement entrant ici en ligne de compte; il en est de même dans l'Utah, aux États-Unis, où interviennent des facteurs religieux. Il est évident qu'il existe une nette corrélation entre instruction et revenu, mais il ne faut pas omettre de souligner que cette corrélation est multiple car l'instruction n'est pas le seul élément qui explique le niveau élevé des revenus et en détermine la progression.

A cet égard, les relations statistiques sont parfois déconcertantes. C'est ainsi qu'à l'intérieur des États-Unis, les États appauvris disposant de peu de moyens financiers ont tendance, dans l'ensemble, à consacrer à l'enseignement une part relativement importante de leur revenu : le Mississippi, qui est le plus pauvre de tous les États de l'Union, dépense pour l'enseignement une part beaucoup plus importante de son revenu que les États riches comme la Californie et New York. Cependant, le degré d'instruction est bien supérieur dans ces deux derniers États.

Les mêmes rapports ne se retrouvent pas, en revanche, dans les pays d'Europe occidentale. Les moins fortunés comme l'Espagne, la Grèce et le Portugal consacrent à l'enseignement une part beaucoup moins importante de leur revenu que la

France et le Royaume-Uni, et ils se trouveraient au bas de l'échelle si l'on classait les pays suivant l'ampleur de l'effort accompli; dans cet ordre d'idées, l'Allemagne fait exception étant donné que ses dépenses d'enseignement sont peu élevées par rapport à son revenu par habitant.

Les pays sous-développés, impressionnés par le rapport qui paraît exister entre le degré d'instruction et le niveau de vie, cherchent à développer largement leur enseignement. Cependant, l'affectation à l'enseignement de ressources dont l'importance semble justifiée et utile dans des pays où le revenu par habitant est de 1 000 à 2 500 dollars, serait peut-être tout à fait inopportune dans ceux où le revenu individuel varie entre 50 et 300 dollars.

En outre, les bénéfices que l'on retire de l'enseignement sont loin d'être immédiats et les pays sous-développés sont impatients d'obtenir des résultats rapides. A l'heure actuelle, ces pays ont sans doute tendance, non seulement à consacrer globalement trop de ressources à l'enseignement, mais aussi à exagérer la part attribuée aux enseignements élémentaire et supérieur, alors que celle qu'ils affectent à l'enseignement secondaire — pourvoyeur de la catégorie de main-d'œuvre dont ils ont le plus besoin — risque d'être insuffisante.

La question des coûts unitaires est l'un des éléments les plus déconcertants du problème de l'enseignement. Aux États-Unis, dans les établissements d'enseignement supérieur, le coût par étudiant est trois ou quatre fois plus élevé que dans les établissements publics du premier et du second degré. Cette différence s'explique surtout par le fait que les professeurs de l'enseignement supérieur sont mieux rétribués, qu'il y a moins d'étudiants par professeur, que l'emploi du temps de chaque professeur est moins chargé et que les installations sont plus coûteuses.

En France, en revanche, à l'Université de Paris qui compte 100 000 étudiants, le coût unitaire est à peu près le même que dans l'enseignement secondaire. L'habitude qu'ont les étudiants de travailler en dehors du cadre de l'Université (d'où une proportion élevée d'étudiants par rapport au corps professoral) semble jouer ici un rôle déterminant.

Si l'on compare les coûts par étudiant au revenu par habitant, que constate-t-on ? Dans les États pauvres des États-Unis (notamment ceux du Sud), les coûts unitaires sont relativement élevés, ce qui est assez déroutant mais peut peut-être s'expliquer de la façon suivante : si le revenu par habitant est bas, c'est en raison de la rareté des ressources locales et de leur faible productivité (laquelle résulte en partie de la faiblesse de la demande), alors que les coûts unitaires de l'enseignement dépendent de facteurs économiques nationaux, notamment en ce qui concerne les traitements du corps professoral, l'équipement, etc.

Si l'on compare maintenant l'Europe occidentale aux États-Unis, on obtient des résultats surprenants. En France, comme nous l'avons vu, les coûts unitaires sont, dans l'enseignement supérieur, extrêmement bas, même par rapport au revenu par habitant : les études supérieures se font à des conditions avantageuses, encore que les résultats soient peut-être plus différenciés que dans d'autres pays, au Royaume-Uni, par exemple.

Dans ce dernier pays, bien que le revenu par habitant n'atteigne pas la moitié de ce qu'il est aux États-Unis, les coûts par étudiant dans les établissements d'enseignement supérieur sont aussi élevés, sinon plus, qu'aux États-Unis. L'enseignement supérieur y est incontestablement coûteux, ce qui peut s'expliquer de plusieurs manières : les établissements d'enseignement supérieur sont nombreux par rapport à l'effectif des étudiants, qui est au total de 100 000 environ, d'où une « production » par établissement inférieure à l'optimum; les programmes d'études sont multiples et font parfois double emploi; le travail sous la direction d'un « tutor », qui est de pratique courante, représente une formule coûteuse; peut-être enfin la possibilité de bénéficier de subventions de l'État rend-elle ces établissements moins soucieux de fonctionner économiquement (en ce qui concerne ce dernier point, la remarque vaut également pour les États-Unis).

Aux États-Unis et au Royaume-Uni, le niveau élevé des coûts unitaires pose un problème d'équité. Dans les établissements d'enseignement supérieur des États-Unis, les frais de scolarité payés par les étudiants sont en moyenne à peine supérieurs à 200 dollars et représentent environ 1/6 ou 1/7 des coûts. Pourquoi, disent certains, les mineurs pauvres du Michigan Nord paieraient-ils une partie des études des fils d'industriels fortunés qui vont à l'Université du Michigan ? Il en est de même en Grande-Bretagne où les étudiants, qui paient environ 1/7 des

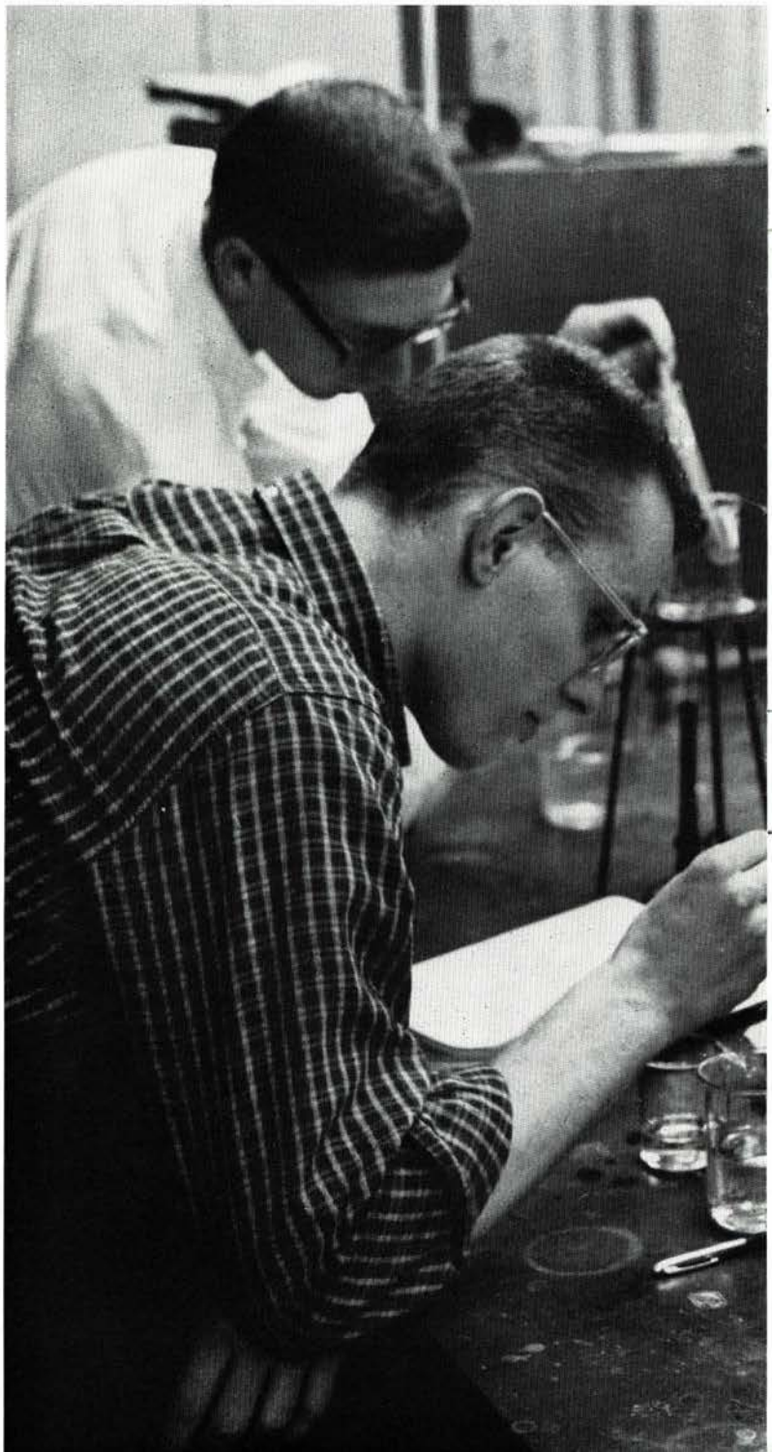

coûts de l'enseignement supérieur, sont pratiquement subventionnés par des contribuables qui sont écrasés d'impôts de consommation et dont la situation financière est dans l'ensemble moins bonne que celle des étudiants eux-mêmes.

Il serait sans doute intéressant de poser ici une question. Vaut-il mieux subventionner directement les établissements d'enseignement supérieur, réduire ainsi leurs coûts nets de fonctionnement et, partant, les frais payés par les étudiants ou bien demander à ceux-ci une participation qui se rapproche davantage des coûts réels et octroyer des bourses suivant les besoins et les aptitudes de chacun ? Pour ma part, je préfère la solution consistant à percevoir des frais de scolarité qui s'élèveraient, par exemple, à 1 000 dollars aux États-Unis et au Royaume-Uni, et à attribuer des bourses qui seraient fixées suivant la situation économique de l'étudiant, à concurrence d'un plafond de 2 000 à 2 500 dollars couvrant les frais d'études, de logement et de nourriture. Le système actuel entraîne des dépenses inutiles car beaucoup d'étudiants bénéficient de subventions dont ils n'ont pas besoin, et il est souvent injuste, dès lors qu'il aboutit à faire subventionner les riches par les pauvres. Aux États-Unis où l'enseignement supérieur est surtout subventionné par les États et les collectivités locales, dont le système d'imposition est dégressif, de même qu'au Royaume-Uni où les taxes à la consommation sont très élevées, les systèmes de financement laissent à désirer.

L'un des paradoxes de l'enseignement supérieur aux États-Unis est que, d'un côté, plus de 40 % de diplômés du second degré viennent s'inscrire dans l'enseignement supérieur — ce qui est beaucoup — tandis que, d'un autre côté, les fonds disponibles pour l'aide financière sont limités. Alors que les charges courantes supportées par les établissements s'élèvent à environ 5 milliards de dollars, le montant des frais de scolarité versés par les étudiants varie entre 1 milliard un quart et 1 milliard et demi de dollars, somme qui ne couvre guère que les dépenses de capital. Pratiquement, l'étudiant est totalement défrayé du montant des dépenses de fonctionnement qu'entraînent ses études puisque les frais de scolarité qu'il acquitte couvrent essentiellement le coût du capital et, par conséquent, ne servent pratiquement pas à financer les dépenses courantes. Cependant, la charge totale supportée par *les parents et les étudiants* est d'environ 6 milliards de dollars (il y a 4 millions d'étudiants dont les frais de scolarité de logement, de nourriture, de voyage, etc. s'élèvent à 1 500 dollars par tête) et les frais de scolarité n'en représentent que le quart. Malgré la démocratisation de l'enseignement supérieur aux États-Unis, le montant des bourses d'études n'est que de 150 millions de dollars environ, soit environ 2,5 % des charges supportées par les étudiants et leurs parents. J'ai calculé un jour que si les fonds affectés aux bourses étaient, aux États-Unis, proportionnellement aussi importants qu'ils le sont au Royaume-Uni, la population estudiantine (plus nombreuse) des États-Unis, disposerait d'environ 1 500 millions de dollars de bourses. Pourtant, cet effort financier est certainement beaucoup plus difficile pour les Anglais que pour les Américains. En règle générale, dès lors qu'un étudiant satisfait aux normes d'admission, les pays d'Europe occidentale se soucient davantage d'écarter de lui tout obstacle d'ordre financier.

Ajoutons pourtant qu'aux États-Unis, les prêts d'honneur et le travail rétribué apportent aux étudiants plusieurs centaines de millions de dollars supplémentaires par an. Les prêts se justifient, d'une part, parce que ce mode de financement (*cf.* le crédit au logement et aux achats d'automobiles) fait bénéficier l'enseignement d'un surcroît de ressources et, d'autre part, parce qu'il tend à faire supporter le coût de l'enseignement par la collectivité, les charges du remboursement se trouvant réduites au fur et à mesure que les prix et la productivité augmentent. Dans la mesure où c'est à la collectivité qu'échoient les bénéfices de l'instruction, c'est elle qui doit en supporter le coût.

Beaucoup de problèmes délicats touchant les aspects économiques de l'enseignement n'ont pas encore trouvé de solution. Quelle est la « quantité d'enseignement » nécessaire (et à quel niveau) pour répondre aux objectifs de l'expansion et aux besoins de main-d'œuvre prévus ?

Comment concilier la planification de l'enseignement qui demande de longues périodes de gestation, et la planification économique qui porte sur une période de deux à cinq ans au maximum ?

Combien faut-il former de cadres pour répondre aux plans économiques et aux besoins de main-d'œuvre qu'ils entraînent ? Faut-il encore craindre une pénurie de personnel de qualification supérieure, même si le nombre des diplômés

des « colleges » est porté à un million ou plus par an, comme ce sera le cas aux États-Unis à partir de 1970 ?

Aux États-Unis, bien que les effectifs de diplômés des « colleges » aient accusé une forte progression relative, leur revenu dépasse encore celui des diplômés des « High Schools » à peu près dans la même proportion qu'à la génération précédente. Dans quelle mesure faut-il attribuer ce surcroît de revenus à l'instruction reçue, plutôt qu'au milieu et aux aptitudes ?

Les économistes s'intéressent de plus en plus au problème des défauts d'efficience et du gaspillage dans l'enseignement, lesquels résultent en bien des cas, surtout dans l'enseignement supérieur, de l'organisation particulière de ce secteur qui veut que, souvent, les professeurs interviennent sur le marché du travail à la fois comme gestionnaires et comme parties prenantes.

Pour être plus précis, voici quelques-uns des gaspillages incriminés :

- L'imperfection des méthodes d'admission des candidats entraîne un déchet excessif en cours d'études, autrement dit de nombreux abandons. On attache trop d'importance aux tests d'aptitude et pas assez au contexte social et économique, non plus qu'aux titres et résultats scolaires des candidats issus des différents établissements d'enseignement, tous éléments qui devraient pourtant entrer en ligne de compte.
- Faute d'une orientation bien comprise, les étudiants choisissent mal leur établissement d'enseignement supérieur ou leur programme d'études, ce qui risque d'être coûteux. Aux États-Unis, par exemple, sur cinq étudiants qui entreprennent des études scientifiques, un seul obtient un diplôme dans cette discipline.
- Le fait que des jeunes gens doués ne poursuivent pas leurs études, soit à cause d'obstacles d'ordre financier, soit par manque de mobiles, constitue également un énorme gaspillage.
- L'excès des qualifications demandées constitue sans doute un mauvais emploi des ressources, mais il faut tenir compte ici des bénéfices tirés de l'instruction en tant que bien de consommation (notamment sur le plan culturel).

En conclusion, nous sommes loin d'avoir résolu tous les problèmes que pose la relation entre enseignement et croissance économique. Que l'enseignement contribue au progrès économique, nous pouvons en être certains. Mais dans quelle mesure ? Certains points restent obscurs : nous ne savons pas encore quelle valeur attribuer à de nombreux inputs, autres que l'enseignement, qui contribuent à l'output, et nous ne connaissons pas encore tous les postes, distincts de l'enseignement, entre lesquels doit être réparti le facteur résiduel (excédent de l'output par rapport à l'input).

En bref, les aspects économiques de l'enseignement constituent un sujet fort controversé. Les apports de l'enseignement à la croissance économique et à l'augmentation des revenus ont-ils été, dans le passé, sous-estimés ? Mon intuition me dit que oui. Étant donné que le coût de l'enseignement — qu'on le calcule par rapport au produit national, ou par habitant, ou encore par étudiant — ne fait qu'augmenter, ne conviendrait-il pas de se préoccuper davantage des problèmes posés par le gaspillage, et de chercher à éliminer des modes de formation des prix de l'enseignement qui sont inéquitables et entraînent des dépenses superflues, autrement dit de chercher à supprimer des subventions qui ne sont pas nécessaires ? Il est une chose dont nous pouvons être sûrs, c'est que l'enseignement contribue notablement à l'augmentation du revenu, même si des désaccords subsistent quant à l'ampleur exacte de son rôle ou s'il est, en fait, impossible de déterminer cette ampleur avec précision.

M. Jack Downie, Secrétaire général suppléant de l'OCDE, chargé du Département des Affaires Économiques et Statistiques, a succombé à une crise cardiaque le 4 août dernier à Vallon, par Lacroix-Barrez, France.

JACK DOWNIE

La disparition de Jack Downie, Secrétaire général suppléant, décédé brusquement le 4 août dernier, est une grande perte pour l'OCDE. Par la clarté de son esprit, l'excellence de sa formation économique, le dévouement qu'il apportait à l'accomplissement de sa tâche, il était particulièrement désigné pour être le premier chef du Département des Affaires Economiques et Statistiques.

Etre à la tête d'un personnel nombreux ne fut jamais son ambition. Ce qu'il désirait, c'était la qualité. Une tradition s'était déjà créée dans ce sens au temps de l'OECE mais il fallait faire face à des activités en partie nouvelles et qui évoluaient rapidement. Jack Downie en avait clairement conscience.

Peu d'organes, s'il en est, jouent à l'OCDE un rôle plus important que le Comité de Politique Economique *et ses Groupes de Travail. Le Département de Jack Downie était à leur disposition et élaborait à leur intention des documents d'un très grand intérêt. Jack Downie prenait lui-même une part active à la préparation des réunions et ses interventions dans les discussions étaient des plus appréciées.*

La réputation internationale peu commune que le Groupe de Travail n° 3 s'est acquise par sa manière de traiter les problèmes de balance des paiements est certes due en majeure partie à l'exceptionnelle qualité de ses membres, mais elle est due aussi au travail préparatoire analytique en profondeur accompli par le Secrétariat. A cet égard également, la contribution de Jack Downie, que ses fonctions appelaient à effectuer des voyages dans divers pays, a été remarquable.

Sa participation aux travaux du Comité d'examen des situations économiques et des problèmes de développement n'a sans doute pas été de moindre importance : il a aidé à faire de cet organe un moyen d'étude réellement critique de l'économie des différents pays Membres.

En sa qualité de Secrétaire général suppléant, Jack Downie était de ceux avec lequel j'avais des contacts particulièrement étroits et fréquents. Il était toujours plein de dynamisme et intéressant à écouter. Quatre jours seulement avant sa mort, j'eus avec lui un assez long entretien sur des questions monétaires : comme d'habitude, il formulait ses arguments avec une grande clarté et cet échange de vues était un véritable plaisir. Tout cela a brusquement pris fin. Jack Downie n'est plus, mais les effets de son travail seront ressentis longtemps après sa mort.

Thorkil Kristensen.

Une gestion irréprochable des entreprises a été reconnue, depuis la création de l'OECE, comme l'un des facteurs essentiels de l'amélioration de la productivité. C'est pourquoi l'Organisation s'est employée à faciliter et perfectionner la formation à l'administration des entreprises.

Peut-on enseigner la GESTION DES ENTREPRISES ?

Pour recruter des cadres compétents, on peut les prendre à un concurrent. Ce procédé est couramment employé, mais s'il peut apporter une solution aux difficultés immédiates d'une entreprise, il ne peut guère apporter une aide à l'ensemble de l'économie. Nombre de pays de l'OCDE ont de plus en plus besoin de cadres. En Italie, par exemple, où les cadres sont actuellement au nombre de 400 000, on a évalué à 1 250 000 l'effectif nécessaire en 1975 par suite de l'expansion de la production et de l'évolution des méthodes d'organisation et de l'importance croissante prise par le secteur tertiaire où la proportion peut être de 1 cadre pour 9 travailleurs seulement, alors que dans le secteur industriel elle est en moyenne de 1 cadre pour 25 travailleurs.

Néanmoins, il est difficile de se contenter de chiffrer les besoins en cadres car jamais il n'avait été demandé autant à ceux qui sont à la tête d'une entreprise. En dehors des lourdes responsabilités qui leur ont toujours incombé dans les domaines de la coordination et de la planification, les dirigeants ont maintenant à résoudre toute une série de nouveaux problèmes qui sont dus à l'importance croissante qu'occupent dans la vie des entreprises la recherche scientifique, le traitement des informations, les méthodes extrêmement complexes de projection statistique, la négociation des conventions collectives et une multitude d'autres éléments qui exigent des connaissances spécialisées. Il est non moins certain que plus une entreprise est importante, plus les répercussions des actes de ses dirigeants s'étendent loin, dépassant ses propres limites et celles de l'industrie dont elle fait partie et, inversement, plus les événements extérieurs exercent leur influence sur elle.

Il faut donc former des cadres qui ne soient pas seulement ou même nécessairement des spécialistes mais des hommes d'envergure ayant une grande faculté d'adaptation et qui en même temps soient psychologues.

Le nombre de possibilités existant dans le domaine de la formation des dirigeants s'est accru de façon considérable, en particulier depuis la fin de la deuxième guerre mondiale. Aux États-Unis, un étudiant sur cinq sortant de l'Université avec un « bachelor's degree » est spécialisé dans la gestion des entreprises et un nombre croissant de cours post-universitaires sont organisés. En Europe, le nombre de centres d'administration des entreprises n'était que de 6 en 1946; il est de 210 actuellement. La durée des cours dans ces centres va de deux semaines à deux ans (1). De plus, des deux côtés de l'Atlantique, il y a eu une prolifération de types d'enseignement de caractère moins officiel, cours donnés à l'usine, programmes de formation des cadres et dirigeants d'entreprise, à côté d'une multitude d'autres formules.

Les matières inscrites à ces programmes de formation à l'administration des entreprises sont en général un sujet de consternation pour les éducateurs comme pour les hommes d'affaires. Pour reprendre les termes d'un enquêteur, l'enseignement de l'administration des entreprises est « un géant indécis rongé par le doute. Dans aucun autre domaine il ne règne une pareille incertitude quant au contexte pédagogique convenant à un enseignement spécialisé dans la direction des entreprises ».

Cette préoccupation apparaît essentiellement dans trois rapports, dont deux, traitant de l'expérience américaine, ont été publiés sous les auspices des Fondations Ford et Carnegie (2). Les conclusions de ces études sont les suivantes : bien que la formation à l'administration des entreprises ait pris aux États-Unis une extension et une importance plus grandes que partout ailleurs, le niveau de l'enseignement donné dans les écoles d'administration des entreprises est souvent bas, surtout si on le compare à celui d'autres disciplines. Les programmes sont conçus pour des étudiants d'intelligence moyenne ou même médiocre; ils visent à répondre à des exigences de début de carrière plutôt qu'à former des cadres et dirigeants d'entreprise; ces écoles ne réussissent pas à développer les qualités d'esprit et de caractère nécessaires à un cadre compétent.

Le troisième rapport, qui traite de la situation en Europe, vient d'être publié par l'OCDE. Il est intitulé : *Problèmes et perspectives de la formation et du perfectionnement à l'administration des entreprises;* il est le fruit d'une étude entreprise par un Comité présidé par J.W. Platt, directeur de la Shell Transport and Trading Co. Ltd et président de l'United Kingdom Advisory Council on Education for Management.

Après une étude préliminaire sur l'administration des entreprises dans un monde en évolution rapide, sur les liens de plus en plus étroits qui relient le secteur des affaires et les milieux économiques et politiques et sur le fait que l'idée d'un changement irréversible est maintenant profondément ancrée dans les esprits, le rapport traite des faiblesses de la conception

(1) Un répertoire de ces écoles a été publié par l'OECE en 1960, sous le titre : *Catalogue Européen des Programmes Généraux d'Enseignement d'Administration des Entreprises.*

(2) Les rapports sont intitulés : *Higher Education for Business*, par Robert Aaron Gordon et James Edwin Howell, Columbia University Press N.Y., 1959 et *The Education of American Businessmen*, par F.C. Pierson et al., Carnegie Trust, New York, 1959.

théorique de l'enseignement de l'administration des entreprises. Cette théorie a eu pour origines les écoles d'organisation scientifique du travail aux États-Unis et d'économie des affaires en Allemagne. Avec les années, les nouvelles conceptions ont été appliquées à des disciplines aussi différentes que l'économie, les mathématiques, la sociologie, la psychologie et la biologie. La théorie de la décision, la dynamique des groupes, l'heuristique, l'analyse des échanges interindustriels et l'analyse des systèmes ont également joué un rôle important. Mais jusqu'à présent aucune théorie de l'administration des entreprises logiquement cohérente et satisfaisante n'a été établie. Une pareille théorie est cependant indispensable.

Étudiant la formation et le perfectionnement à l'administration des entreprises en Europe, le rapport Platt considère qu'elle est calquée en grande partie sur les doctrines et les méthodes d'enseignement américaines. Plusieurs des idées importées sont fructueuses mais le rapport formule des réserves sur la validité de ces méthodes pour l'Europe : « Plusieurs des idées importées des États-Unis étaient déjà démodées lorsqu'elles commencèrent à s'implanter en Europe. Point plus important encore, étant donné les différences des systèmes d'enseignement européen et de la structure des entreprises, la greffe américaine avait du mal à prendre. » Il existe par exemple une différence dans l'état d'avancement de « la révolution dans l'administration des entreprises »; dans de nombreux pays d'Europe, il y a beaucoup plus de petites entreprises familiales qu'aux États-Unis (en Italie, 84 % de toutes les sociétés sont administrées par leurs propriétaires). On constate également des divergences dans l'attitude à l'égard de l'exercice de l'autorité, dans les rapports entre la direction et la main-d'œuvre, dans le nombre réduit de cadres supérieurs et dans le degré d'autonomie des conseils d'administration qui est plus fort en Europe. « Pour chaque pays », conclut le rapport, « il n'est de salut que dans l'adaptation et l'harmonie de son système de formation et de perfectionnement à l'administration des entreprises avec sa culture ».

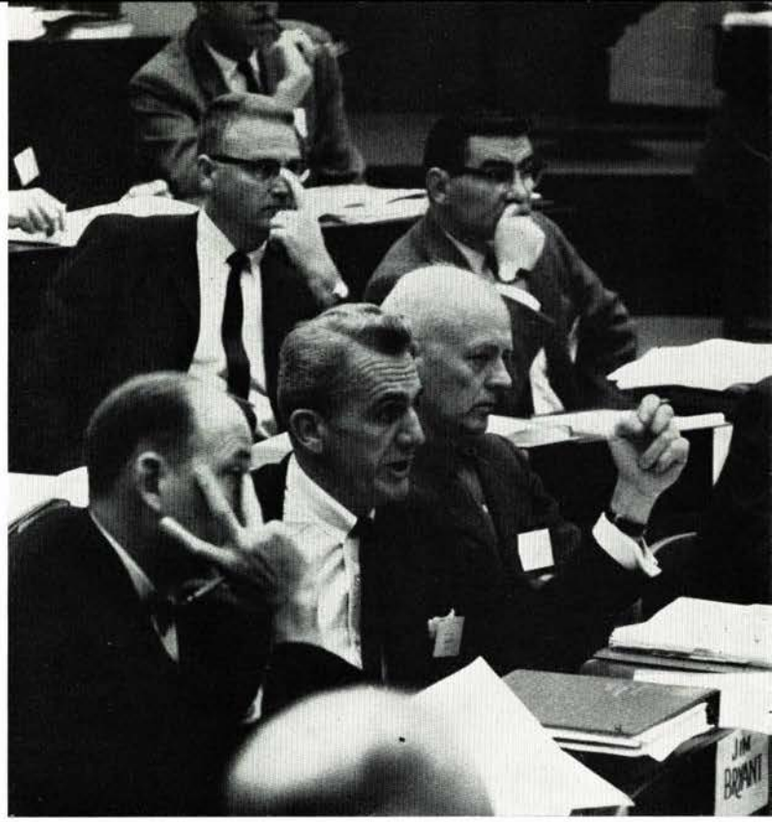

Une des méthodes de formation à la gestion les plus connues est l'«Advanced Management Programme» donné par la Harvard Business School à Boston (Massachussets). Il s'agit d'un cours de treize semaines organisé au printemps et à l'automne à l'intention de dirigeants (dont l'âge se situe généralement entre 36 et 50 ans) choisis et parrainés par leurs sociétés. Environ 10 % des 130 personnes qui participent à chaque session viennent de l'extérieur des Etats-Unis.

Une autre difficulté majeure dans le domaine de la formation à l'administration des entreprises réside dans le fait que les principes et les méthodes n'ont pas encore été clairement définis et donnent lieu de ce fait à des interprétations erronées et à des désaccords. « On rencontre entre les diverses conceptions des différences très importantes mais rarement explicites. Différence par exemple entre ceux pour qui la formation et le perfectionnement ont pour but de communiquer des connaissances et ceux qui voient en elles les moyens de développer des qualités personnelles requises. Il est malaisé de définir les rôles respectifs de l'éducation et de l'expérience pratique dans la formation d'un dirigeant d'entreprise..., par conséquent difficile également de définir les moyens les plus efficaces pour qu'elles se complètent d'une façon équilibrée. Cependant il est paradoxal que les institutions académiques semblent souvent mettre un point d'honneur à élaborer des techniques pour remplacer l'expérience, alors que les programmes organisés par les entreprises privées donnent l'impression de vouloir créer des substituts à l'enseignement universitaire... »

« Les bases empiriques sur lesquelles reposent la formation et le perfectionnement à l'administration des entreprises sont faibles, une importante partie de la littérature est médiocre. On a fait trop peu de recherches systématiques sur la manière véritable dont fonctionnent les entreprises et de nombreuses généralisations sont acceptées sans preuves et sans critiques. » On constate « une absence de critères » qui fait « qu'il est difficile de comparer les innombrables programmes existants ou de choisir celui qui convient le mieux pour un individu ou une situation donnée. Des questions essentiellement différentes, mais rarement différenciées au cours des discussions et aux fins d'organisation, sont le problème à court terme de programmes de complément pour dirigeants et cadres et le problème à long terme de l'inclusion dans le système national d'éducation, de la formation à l'administration des entreprises. Jusqu'ici, l'enseignement de la gestion a surtout été conçu pour des adultes, et pourtant on a fait très peu de recherches afin de découvrir quelles étaient les méthodes didactiques les plus propres à garder en éveil l'attention d'un esprit mûr et à approfondir sa compréhension. »

Pour l'avenir, le rapport Platt préconise d'approfondir les recherches sur le fonctionnement de l'administration afin de pouvoir faire des généralisations, ce qui est exclu à l'heure actuelle. Il recommande également que l'Université et l'industrie collaborent plus étroitement et abordent conjointement l'étude des problèmes qui présentent un attrait et un intérêt communs.

Le rapport insiste en particulier sur la notion d'éducation « permanente » des dirigeants. « Dans la direction des entreprises comme dans l'armée et autres domaines », déclare le rapport, « l'éducation ne peut être donnée une fois pour toutes. » Le schéma d'une vie de travail se présente de plus en plus comme l'interaction continuelle de l'expérience et de l'éducation. La notion fondamentale est ici celle d'éducation entendue comme un processus permanent où s'intègre la volonté de tirer profit des acquis de l'expérience, de renouveler connaissance et jugement. Aux moments appropriés de sa carrière, un homme doit avoir la possibilité de réfléchir sur son expérience professionnelle, sur la possibilité d'acquérir une connaissance de nouveaux courants de la pensée et de se familiariser avec des problèmes et des horizons plus larges. Le point de vue traditionnel selon lequel l'éducation reçue au cours de l'enfance et de l'adolescence peut suffire pour une vie entière est totalement remis en question.

Cette éducation permanente ne doit pas être envisagée

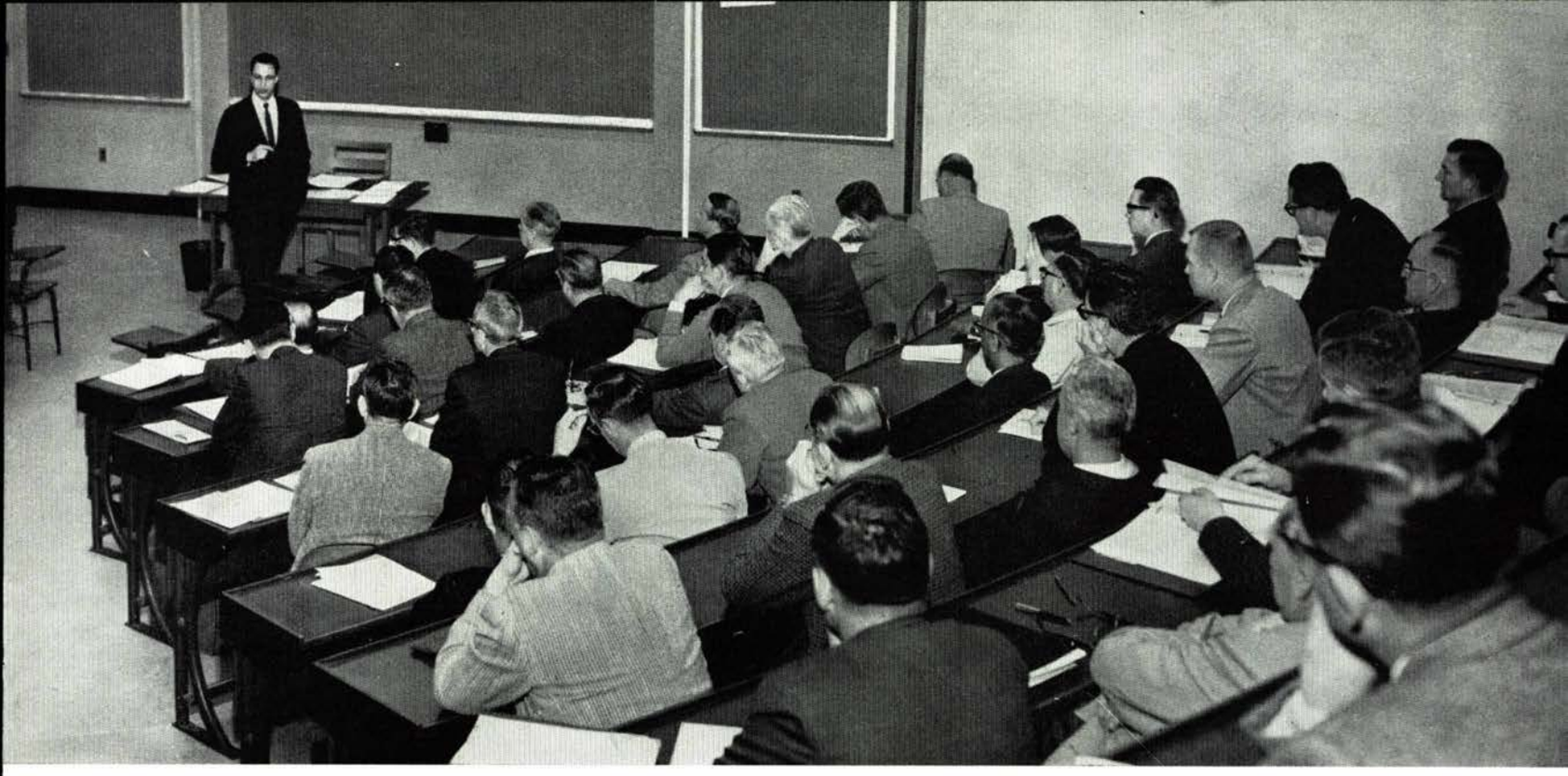

d'un seul point de vue, ni être donnée par un personnel enseignant provenant d'une source unique de recrutement. Au contraire, une multitude de possibilités doit être offerte au futur dirigeant. On doit prévoir des programmes à l'intention de ceux qui ont de l'expérience mais une éducation formelle limitée, des programmes traitant des techniques les plus récentes en matière de technologie et de marche des affaires pour permettre aux dirigeants de se maintenir au courant des nouveaux développements et programmes destinés à étoffer les connaissances du spécialiste.

Le rapport insiste par-dessus tout sur la nécessité de programmes s'adressant à des hommes d'un âge moyen de 35 ans lesquels, disposant à la fois de l'expérience et de l'éducation voulues, sont en principe destinés à occuper des postes de la plus haute responsabilité. L'important pour eux est d'apprendre « la synthèse et l'intégration des connaissances, l'étude des contributions possibles des disciplines autres que l'administration des entreprises, la démonstration de la nécessité, pour les responsables des décisions majeures des organisations, d'adopter une attitude prospective. » Le rapport compare cette période nécessaire de réflexion et d'étude à celle des congés « sabbatiques » dans la vie universitaire et suggère que le laps de temps maximum de trois mois prévu à cette fin soit prolongé.

Des cours d'enseignement d'administration des entreprises, suggère le rapport, pourraient être donnés par différentes sortes d'institutions - Universités, centres de formation professionnelle, écoles supérieures de cadres, etc. Mais c'est à l'entreprise elle-même qu'incombe le rôle essentiel. « Il est de plus en plus admis », ajoute le rapport, « que l'entreprise a une responsabilité éducative complémentaire à celle de l'Université... Une politique cohérente de perfectionnement du personnel dirigeant est indispensable si l'on ne veut pas que la croissance et la continuité d'une entreprise soient bloquées par la pénurie de dirigeants compétents préparés à assumer des responsabilités plus grandes. Une politique positive et cohérente de perfectionnement ne peut être conçue de manière purement mécanique. Elle exige de la part de l'entreprise la mise en place d'une sélection systématique, le souci de développer la personnalité des individus, de savoir tirer profit des programmes de perfectionnement intérieurs ou extérieurs à plein temps ou à temps partiel et de prévoir, pour les cadres, des activités leur donnant une plus grande responsabilité... L'expérience doit s'acquérir d'une façon intelligemment conçue en donnant aux intéressés des responsabilités effectives et diverses sous la conduite de cadres supérieurs compétents qui conçoivent la formation de leurs subordonnés comme l'une de leurs tâches essentielles. »

UNE CONFERENCE INTERNATIONALE SUR LES QUESTIONS DE PERSONNEL

La première conférence internationale sur les questions de personnel qui ait jamais eu lieu, s'est tenue à Oxford du 1er au 15 juillet sous les auspices de l' « European Personnel Management Association », créée en octobre dernier à l'initiative de l'OCDE. Des personnalités marquantes de la science et de l'industrie de plusieurs pays européens y assistaient. Parmi les sujets mis en discussion, figuraient le rôle et la fonction de chef du personnel, les problèmes de l'évaluation des fonctions des employés et des cadres, la formation des cadres et les grilles de salaires.

Le but de l'Association, qui est libre de tout lien gouvernemental, patronal ou syndical, est de développer les connaissances, les activités et les règles éthiques de la direction de personnel. Cet organisme se veut représentatif de l'Europe, mais il entend aussi entretenir des relations avec les pays extra-européens. Il encouragera les responsables de questions de personnel, dans les pays d'Europe où de tels groupements n'existent pas encore, à créer et à développer leurs propres associations locales.

« L'European Personnel Management Association », dont le siège est à Vevey, en Suisse, groupe l'Association Nationale des Directeurs et Chefs de Personnel (France), la Société suisse pour l'Etude des questions de personnel, la Société allemande pour l'Etude des Questions de Personnel (Der Neue Betrieb), le Conseil suédois pour l'Administration du Personnel, l'Institute of Personnel Management du Royaume-Uni et d'Irlande, les Compagnies bruxelloise et liégeoise des Dirigeants des Services de Personnel, et l'Association italienne des Directeurs et Chefs de Personnel.

LE CENTRE DE DÉVELOPPEMENT DE L'OCDE

La décision du Conseil de l'OCDE du 27 novembre 1962 a créé, au sein de l'Organisation, un Centre de Développement, avec pour mission de rassembler les connaissances et données d'expérience disponibles dans les pays participants, tant en matière de développement économique, qu'en ce qui concerne l'élaboration et la mise en œuvre de politiques économiques générales; d'adapter ces connaissances et ces données d'expérience aux besoins concrets des pays ou régions en voie de développement et de les mettre à la disposition des pays intéressés, par des moyens appropriés.

Le Centre doit être composé de :

- Un groupe de cinq économistes de haut niveau, assistant directement et conseillant le Président, Robert Buron, ancien Ministre français de l'Économie nationale, de l'Outre-Mer, puis des Transports, et le Vice-Président, Raymond Goldsmith, professeur d'Économie générale à Harvard, dans l'accomplissement de leur mission.
- Un personnel administratif léger géré par l'OCDE, tout entier consacré aux tâches dont le Conseil du 11 juin a autorisé la poursuite dans le domaine
  - — de l'information et de la documentation à destination des pays en voie de développement,
  - — de la formation,
  - — de la recherche.

* * *

CENTRE DE DOCUMENTATION

Le service d'information et de documentation du Centre, s'il doit faciliter la tâche des membres associés et du personnel ne doit pas s'inspirer du modèle classique des bibliothèques universitaires au caractère un peu hermétique et rébarbatif, où sont soigneusement répertoriés et classés les ouvrages les plus divers que conservent jalousement des bibliothécaires studieux.

Il est essentiellement chargé de procurer aux pays en voie de développement les éléments d'information et de documentation indispensables à leur expansion économique, scientifique, technique, sociale et culturelle, d'assurer d'une manière optimale le « clearing » des idées et des expériences acquises en matière de développement.

Il s'agira de détecter l'existence de documents, de caractère périodique ou apériodique (publications, ouvrages, thèses, rapports, monographies, photographies) et d'informations ayant trait à la notion de « développement » prise sous ses différentes acceptions,

Le document, une fois détecté, sera identifié, analysé, diffusé et stocké dans ses éléments utiles au concept du « développement ».

Le fonctionnement du service s'établira essentiellement sous la forme vivante des « questions-réponses », de façon qu'il soit en fait, pour les administrations de chaque pays en voie de développement, leur bibliothèque à eux, animée par un personnel capable de comprendre leurs besoins et de détecter rapidement les réponses appropriées. Ainsi, la direction de l'agriculture d'un État de l'est asiatique cherchant à perfectionner tel aspect de sa réforme agraire, pourra s'adresser au Centre et demander tous documents correspondant à des expériences du même type tentées dans d'autres pays et les avis des meilleurs économistes spécialisés sur la question.

Dans une première phase de détection des documents recherchés, appel peut être fait aux bibliothèques existantes dans le monde, qualifiées en matière de développement pour envoyer par microfilm ou tous autres moyens, le document intéressant.

Un dossier complet pourra être ainsi constitué rapidement, comprenant outre les documents relatifs au problème judicieusement choisis par le personnel du service, une étude faite par un des membres associés du Centre, et ce dossier sera acheminé dans les plus courts délais au pays demandeur.

En bref, le service de documentation aura pour mission d'aider les responsables des pays sous-développés à obtenir dans un minimum de temps la documentation appropriée à la recherche de solutions aux problèmes auxquels ils se trouvent confrontés.

RECHERCHE

Le Centre devra s'efforcer avant tout d'être un catalyseur en matière de recherches, rôle qui lui a été assigné par la décision du 27 novembre 1962.

Il essayera notamment de faciliter les échanges entre les différents Instituts de recherche privés et publics existant dans les pays développés, en les mettant en contact les uns avec les autres, en assurant toutes liaisons utiles et, le cas échéant, en participant à la diffusion de documents qui, pour l'instant, faute de moyens et d'intérêt explicitement manifestés, restent à l'intérieur des Instituts de recherche.

Un colloque sera organisé à cette fin dès que possible, auquel participeront les Instituts et organisations intéressés à la recherche en matière de développement de façon à rechercher en commun le meilleur moyen de coordonner les efforts de tous.

A cette occasion, des thèmes nouveaux de recherche pourront être suggérés dans des domaines insuffisamment connus jusqu'à présent, et le Centre de Développement lui-même pourra contribuer, par son effort propre, à améliorer la situation à cet égard. Déjà des propositions nous ont été faites, qui ont retenu notre attention.

Une première suggestion consiste à établir un manuel statistique qui s'efforce de réunir d'une manière condensée un certain nombre de données chiffrées, rassemblées d'une façon logique et uniforme pour une centaine de pays, afin de fournir à l'économiste des éléments comparables d'information sur les aspects quantitatifs que ses statistiques ont permis de chiffrer, en remontant dans le passé autant qu'il est raisonnablement possible.

Un autre projet a trait à l'étude des facteurs de réussite et d'échec en matière de développement, fondée sur l'analyse des expériences effectuées dans un certain nombre de pays en des domaines déterminés.

Un autre thème de recherche portera sur les types de réforme agraire s'appliquant à des pays dont la structure sociale et le degré d'évolution économique sont nécessairement différents, afin de déterminer selon les cas ceux qui sont le mieux à même de hâter le processus de modernisation et de développement (avantages comparés des formules de partage et de regroupement).

Une étude des coûts effectifs du développement, compte tenu des inévitables destructions ou mutations de valeurs qu'il entraîne, est également envisagée dans la perspective de mieux discerner la complexité des facteurs humains et sociaux que l'État doit prendre en considération dans la détermination de ses objectifs.

FORMATION

Le Centre remplira un rôle de même ordre en matière de formation. Il s'efforcera sur le plan concret d'organiser un double cycle de formation — théorique et pratique — sur les divers aspects de l'assistance. L'un pour les économistes en provenance des pays Membres et appelés à travailler dans les pays moins développés, l'autre pour les économistes venant des pays en voie de développement et désirant acquérir un complément de formation à un niveau économique élevé. Ce cycle mettra en particulier l'accent sur les mécanismes d'aide bilatérale et multilatérale dont l'utilisation judicieuse pose de nombreux problèmes aux responsables des pays bénéficiaires.

Le rôle du Centre sera également d'essayer de susciter dans les pays Membres des vocations et d'aider à leur éclosion parmi les experts susceptibles d'apporter une assistance technique valable aux pays sous-développés en leur donnant notamment l'occasion de parfaire leur formation.

Des « équipes mobiles » seront formées pour apporter sur place aux responsables des pays en voie de développement un complément de formation, pour leur permettre d'échanger des idées, de discuter des problèmes propres aux charges qu'ils assument dans leurs pays avec des experts venus, en quelque sorte, les « remettre à jour » en ce qui concerne l'évolution des facteurs économiques, statistiques, sociologiques et culturels. Ainsi, par le jeu de ces « séminaires itinérants », constitués en fonction des besoins exprimés par les pays intéressés, ceux qui occupent des postes-clés dans le développement de leurs pays pourraient, sans rompre avec leurs charges, refaire le point des connaissances acquises en la matière.

* * *

La vocation propre du Centre de Développement l'amènera tout naturellement à apporter son concours à la réalisation d'activités déjà entreprises dans le passé par l'OCDE et inscrites dans les programmes envisagés pour l'avenir, mais qui, en raison de leur nature, sont d'ores et déjà susceptibles d'être étendues avec profit aux pays du tiers-monde.

Ainsi, les travaux de documentation, de recherche et de formation seront enrichis par des conférences d'étude sur des sujets-clés choisis en raison de leur apport à une connaissance plus approfondie des aspects fondamentaux du développement. Dans leurs grandes lignes, ces conférences seront, en temps utile, organisées dans un esprit et dans des conditions analogues à celles que l'OCDE a consacrées, avec l'aide de la Fondation Ford, à la Planification Économique Régionale et aux méthodes de Développement Industriel, et à celle qui est prévue en décembre 1963 sur les rapports entre la politique financière et fiscale et le développement économique. Ainsi, une conférence pourrait être envisagée sur les « Facteurs Stratégiques de la Croissance » tels qu'ils apparaissent à la lumière des politiques suivies dans un certain nombre de pays non membres qui pourraient donner lieu à des comparaisons basées sur l'étude de cas précis. Bien entendu, ces initiatives seront étroitement coordonnées aussi bien du point de vue de la conception que de l'exécution, avec celles que doivent prendre les divers secteurs de l'Organisation appelés à se pencher sur les problèmes du développement.

De même, les succès déjà obtenus par le Projet Régional Méditerranéen qui, dans le cadre de ses activités scientifiques a permis à l'OCDE de promouvoir l'établissement de plans de formation à long terme dans une perspective de développement économique, sont de nature à encourager le Centre à rechercher les moyens par lesquels ces expériences, qui ont déjà fait leurs preuves en Europe, pourraient être généralisées dans d'autres parties du monde qui, comme l'Amérique latine, se montrent à la fois intéressées par leur application et prêtes à organiser sur le plan régional ou local, les relais nécessaires.

Une POLITIQUE générale DES TRANSPORTS en Europe

- *pour un meilleur rendement*
- *contre le gaspillage*

par Mr Michel MANGE
Secrétaire de la Conférence
Européenne des Ministres
des Transports

Des transports par rail dont l'importance décroît alors que le trafic routier s'intensifie ; un plan européen de financement pour moderniser l'équipement ferroviaire ; des projets de développement et d'amélioration du réseau européen de communications ; la sécurité routière et un projet de Code européen de la route, telles sont quelques-unes des grandes questions dont va avoir à se préoccuper la Conférence Européenne des Ministres des Transports (CEMT) qui, depuis sa fondation en octobre 1953, n'a cessé de maintenir d'étroits contacts avec l'OCDE et antérieurement avec l'OECE. Le développement du réseau des pipe-lines européens et la normalisation des voies navigables et des péniches font également partie de ses attributions.

Deux fois par an, les Ministres des Transports des dix-huit pays membres de la CEMT, c'est-à-dire tous les Membres européens de l'OCDE moins l'Islande, mais avec la Yougoslavie, se réunissent soit à Paris au siège de l'OCDE — le Secrétariat de la CEMT est en effet administrativement rattaché à celui de l'OCDE — soit dans l'une des capitales des pays membres. Dans l'intervalle de ces réunions, un Comité de Suppléants prépare les réunions du Conseil et s'occupe de tous les problèmes qui peuvent lui être confiés.

Dix organismes subsidiaires traitent des problèmes particuliers mentionnés ci-dessus et d'autres problèmes concernant le système des transports européens dans son ensemble ; d'autre part, des groupes restreints spéciaux sont constitués de temps à autre, afin d'étudier des points présentant, pour certains membres, un intérêt particulier ; ils sont chargés, par exemple, de suivre les activités de la Société « Eurofima » dont il sera fait mention plus loin, ou de coordonner les règlements relatifs au trafic routier. Les « Six » — c'est-à-dire les pays membres de la Communauté Economique Européenne — forment l'un de ces groupes restreints qui est chargé de réunir des informations sur les problèmes de transport au sein de la CEE ; ces informations sont ensuite transmises à la CEMT où le groupe peut recevoir les avis de pays n'appartenant pas à la CEE.

Les décisions, qui interviennent à l'occasion des réunions de la Conférence, se traduisent dans chaque pays, lorsque le Ministre de ce pays s'y est associé, par des initiatives concernant des mesures à prendre.

Chaque année, la Conférence procède à une analyse approfondie des statistiques relatives à la circulation ferroviaire, routière, fluviale et à l'utilisation des pipe-lines au cours de l'année précédente. Il ressort de ces statistiques que le trafic sur les chemins de fer et les voies navigables intérieures n'a pas augmenté dans les mêmes proportions que le produit national brut ni que la production industrielle des pays membres, le très net accroissement du trafic routier suivant au contraire de plus près l'expansion économique quasi générale des pays européens à l'heure actuelle.

Point n'est besoin de chercher très loin les raisons de ce changement : le charbon a perdu du terrain par rapport aux autres formes d'énergie qui ne sont pas transportées (électricité) ou qui le sont par d'autres moyens (pipe-lines) ; en même temps, la tendance à construire d'importants complexes sidérurgiques près des ports et à s'approvisionner à meilleur marché à des sources situées au-delà des mers a provoqué le brusque déclin du transport des minerais par fer ou par eau. On assiste en revanche à une ascension verticale des chiffres concernant les transports routiers, car ces derniers sont souvent le moyen le plus commode de transporter les produits finis de l'usine au consommateur. L'intérêt particulier que présente le développement du réseau européen des pipe-lines tient au fait qu'il apparaît dans l'histoire des transports comme une expérience nouvelle. Tous les grands pipe-lines européens actuellement en service ou en construction sont destinés au transport des produits bruts (à l'exception du pipe-line Paris-Le Havre qui transporte des produits raffinés). Le fonctionnement de ces pipe-lines a réduit le tonnage de produits bruts transportés par fer et par eau ; les installations à venir de pipe-lines pour produits raffinés réduiront la part que le rail et l'eau assumaient dans le transport de ces produits. Les recommandations faites par le Conseil de la CEMT et l'Assemblée du Conseil de l'Europe ont conduit la France, le Royaume-Uni et la Suisse, entre autres pays membres, à présenter une législation visant à réglementer l'installation et le fonctionnement de ces pipe-lines.

Ce passage d'une structure séculaire à des méthodes plus modernes permet de répondre à la demande de transport, exige l'élaboration d'une politique générale des transports qui puisse améliorer le rendement et supprimer le gaspillage. C'est pourquoi la Conférence a étudié cette politique sous différents aspects : situation financière des chemins de fer ; libération en matière de transports routiers (notamment d'un pays à l'autre) ; fixation de normes de poids et de dimensions-types identiques dans tous les pays pour les véhicules routiers, coordination et financement des investissements. A cet égard, la création par la CEMT d' « Eurofima », entreprise européenne de financement de l'équipement ferroviaire, est un exemple de la mise en pratique de cette politique. La CEMT contribue également à organiser le financement international de projets qui ne peuvent recevoir sur le plan national toute l'attention qui convient, comme la construction de l'autoroute du col du Brenner qui traversera le territoire autrichien et reliera le réseau allemand routier au réseau italien.

Dans le cadre de la politique générale des transports, la Conférence a également entrepris l'étude des tendances de la demande, dans le domaine des transports, jusqu'en 1970. Elle est assistée, dans ce travail indispensable de prévision, par le Secrétariat de l'OCDE.

La carte des grandes lignes de communication s'est beaucoup modifiée au cours des dernières années. Il suffit pour s'en convaincre de rappeler la percée des tunnels alpins sous le mont Blanc et le Grand-Saint-Bernard, la construction de nouvelles routes, la canalisation de la Moselle et du Main, l'installation de pipe-lines reliant des ports de la mer du Nord et de la Méditerranée aux centres industriels du bassin rhénan. Une nouvelle voie de communication a récemment été ouverte entre l'Allemagne et le Danemark qui réduit de plusieurs heures les communications par route et par chemin de fer entre le continent et la Scandinavie.

Afin d'être sûr que ces créations nouvelles sont de la plus grande utilité pour l'économie européenne, la CEMT surveille de très près les plans concernant l'électrification des chemins de fer, la construction des routes, l'achèvement de grandes voies navigables intérieures et elle use de son influence auprès des Gouvernements membres pour que soit accélérée la mise en œuvre de ces projets lorsque l'accroissement du trafic le justifie.

Au moment où la circulation routière s'accroît à une vitesse incroyable, la sécurité est un problème d'intérêt général. Dans cet ordre d'idées, la Conférence a adopté toute une série de résolutions traitant de la normalisation des conditions dans lesquelles sont délivrés les permis de conduire, des limitations de vitesse, de l'éducation des usagers de la route (notamment dans les écoles), des ceintures et des casques de sécurité. A cet égard, la Conférence a pris contact avec un groupe d'experts de l'OCDE, spécialistes de la recherche scientifique en matière de sécurité routière.

La CEMT étudie depuis trois ans un projet de grand intérêt pratique sur la normalisation des règlements concernant la circulation routière nationale. En effet, cette étude préalable est indispensable à l'établissement d'un Code de la route européen. Certains des textes adoptés par les Ministres ont été ou seront incorporés au Code de la route de chaque pays membre : par exemple, la Suède, seul pays du continent européen où l'on conduit encore à gauche, a décidé d'y renoncer à partir de 1967.

En ce qui concerne les voies navigables, les Ministres des Transports sont convenus dernièrement de toute une série de mesures visant à fixer pour l'avenir les dimensions-types des travaux de génie civil d'intérêt européen, ainsi que les dimensions-types des péniches, compte tenu de la technique du « poussage » qui se répand de plus en plus sur les grands fleuves de l'Europe occidentale.

Dans ses travaux, dont l'objectif est d'améliorer le rendement des transports européens, la CEMT n'a pas étendu ses activités au domaine des transports maritimes et aériens. Mais, comme bon chien de garde de l'Europe veillant à ce que les transports contribuent à la croissance économique, la Conférence maintient d'étroites relations avec des organisations mondiales s'occupant du transport de passagers et de marchandises par voies maritime et aérienne.

PRATIQUES COMMERCIALES RESTRICTIVES

L'OCDE ET LES PRATIQUES COMMERCIALES RESTRICTIVES

L'article premier de la Convention relative à l'Organisation de Coopération et de Développement Économiques fixe notamment comme objectif à l'Organisation de réaliser la plus forte expansion possible de l'économie et de l'emploi dans les pays Membres. Un tel objectif ne peut être atteint que dans le cadre de la libre concurrence. Il est donc essentiel que l'OCDE étudie les problèmes que suscitent les pratiques commerciales restrictives et qu'elle soit en mesure de recommander éventuellement à ses Membres de suivre des poli-

On désigne communément sous le nom de « pratiques commerciales restrictives » l'ensemble des pratiques qui, dans le domaine de l'entreprise privée, entravent la concurrence, restreignent l'accès au marché ou favorisent le contrôle à caractère de monopole. Ces pratiques commerciales restrictives sont très nombreuses et revêtent les formes les plus diverses depuis le « gentlemen's agreement », le « comportement parallèle », la « pratique concertée », jusqu'au « cartel » puissamment organisé.

D'une manière générale, elles tirent leur source et leur caractère licite du principe de l'autonomie de la volonté qui est à la base du droit contractuel. En vertu de ce principe, chacun a la faculté d'apporter à sa liberté des limitations librement consenties en se soumettant notamment à des restrictions de concurrence. Mais cette liberté contractuelle, largement reconnue à chacun, a, dans certains cas, et surtout depuis la révolution industrielle, été utilisée pour créer et mettre en œuvre des accords restrictifs allant parfois jusqu'à annihiler toute concurrence et portant gravement atteinte à l'intérêt général. Pour lutter contre de tels excès, de nombreux pays ont adopté des mesures législatives destinées à contrôler ou à prohiber certaines pratiques restrictives.

Toutes les pratiques commerciales restrictives n'affectent pourtant pas au même degré la concurrence. L'utilité de certaines d'entre elles est admise. Tel est le cas, par exemple, des « accords de spécialisation » entre entreprises dont les effets limitatifs sur la concurrence peuvent être considérés comme négligeables au regard des bénéfices qu'ils procurent aux parties et indirectement à l'intérêt général. C'est pourquoi il faut se garder de porter un jugement de valeur nécessairement défavorable à l'égard de l'ensemble des pratiques commerciales restrictives.

Le caractère nuisible de certaines d'entre elles a cependant été reconnu par certaines législations nationales ou par certains traités internationaux.

Ainsi par exemple, aux États-Unis, les accords horizontaux visant à imposer des prix sont considérés par la Cour suprême comme illicites de par leur nature même, c'est-à-dire indépendamment de toutes raisons économiques qui pourraient éventuellement être avancées pour les justifier. De même, le « partage des marchés » est considéré, de par sa nature, comme illicite; peu importe qu'un tel partage soit réalisé en allouant à chaque producteur un pourcentage fixe des affaires disponibles, ou en répartissant les territoires de vente géographiquement ou encore en attribuant des clients à chaque vendeur. La Cour suprême des États-Unis a également précisé que les « accords de vente liée » n'ont pratiquement pas d'autre raison que de supprimer la concurrence.

Ces mêmes pratiques sont reprises également dans les listes donnant des exemples de pratiques restrictives spécialement prohibées qui figurent à l'article 65 du Traité de Paris instituant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA) et à l'article 85 du Traité de Rome instituant la Communauté Économique Européenne (CEE). Ces textes interdisent notamment la fixation des prix, la limitation ou le contrôle de la production, des débouchés, du développement technique ou des investissements et la répartition des marchés ou des approvisionnements. L'énumération figurant à l'article 85 du Traité de Rome mentionne en outre les traitements discriminatoires et le fait de subordonner la conclusion de contrats à l'acceptation, par les partenaires, de prestations supplémentaires qui, par leur nature ou selon les usages commerciaux, n'ont pas de lien avec l'objet de ces contrats. Cette dernière pratique est, en réalité, l'équivalent de la « vente liée » que la loi Clayton des États-Unis prohibe également.

tiques ou d'adopter des procédures permettant d'éliminer les efforts dommageables de ces pratiques. A cette fin, il a été créé au sein de l'OCDE en décembre 1961 un Comité d'Experts en matière de pratiques commerciales restrictives qui a remplacé le Groupe d'Experts créé en 1953 dans le cadre de l'Agence Européenne de Productivité. Son mandat comprend les points suivants :

- *Examiner l'évolution en matière de pratiques commerciales restrictives dans chaque pays et dans les organisations internationales ou régionales, notamment les nouvelles dispositions législatives ou l'application des lois existantes ;*
- *Examiner et comparer les dispositions législatives relatives à la concurrence et les principes fondamentaux sur lesquels elles reposent dans chaque pays, et notamment les problèmes particuliers résultant de la nature ou des modalités d'application de ces dispositions ;*
- *Examiner les problèmes particuliers résultant de l'existence de monopoles et de pratiques commerciales restrictives ;*
- *Favoriser la normalisation de la terminologie relative aux pratiques commerciales restrictives ;*
- *Définir d'un commun accord certaines pratiques commerciales restrictives particulières qui peuvent avoir un effet défavorable sur le commerce international et, en se fondant sur ces définitions, suivre l'évolution de la situation dans ce domaine.*

Pour exécuter ce mandat très large, le Comité d'Experts en matière de pratiques commerciales restrictives effectue en ce moment un vaste travail de comparaison des législations sur les pratiques commerciales restrictives et il a également entrepris une étude sur « le contrôle des entreprises qui détiennent une position dominante ».

En matière de terminologie, le Comité recherche pour une série de termes qui ont trait aux pratiques commerciales restrictives, une définition qui soit commune à tous les pays Membres de l'OCDE.

En matière de commerce international, le Comité s'efforce de définir d'un commun accord certaines pratiques commerciales restrictives qui peuvent avoir un effet néfaste sur les échanges internationaux. Ce premier travail effectué, le Comité pourrait examiner quelle action commune il conviendrait d'entreprendre pour éliminer de tels effets.

L'APPARITION EN EUROPE DE LOIS SUR LES PRATIQUES COMMERCIALES RESTRICTIVES

Les développements intervenus depuis la fin de la deuxième guerre mondiale ont souligné l'importance qu'il convient d'attribuer à la concurrence en tant que facteur de progrès économique et en tant que moyen d'assurer la meilleure répartition du capital, du travail et des ressources économiques, tant sur le plan national que sur le plan international. Il importerait peu, en effet, de lever les barrières douanières, de supprimer les restrictions quantitatives aux échanges et de libérer les services, si des restrictions privées à la concurrence devaient détruire tout ou partie du bénéfice que producteurs et consommateurs sont en droit d'attendre de la libération du commerce mondial. Cette prise de conscience du caractère nuisible de certaines pratiques commerciales restrictives a eu pour conséquence l'adoption par les États et par certaines organisations internationales d'un grand nombre de mesures législatives ou réglementaires.

C'est ainsi que depuis 1951, des législations sur les pratiques commerciales restrictives ont été adoptées en Autriche, en Allemagne, en Belgique, au Danemark, en France, en Irlande, en Norvège, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni, en Suède et tout récemment en Suisse et en Espagne. En outre, un projet de loi sur les pratiques commerciales restrictives est actuellement à l'étude en Italie.

Sur le plan international, l'Accord sur les Tarifs douaniers et le Commerce et le Traité de Stockholm créant la Zone Européenne de Libre Échange contiennent des dispositions sur les pratiques commerciales restrictives, tandis que le Traité de Paris créant la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et le Traité de Rome instituant la Communauté Économique Européenne ont, dans le cadre restreint des 6 pays membres de ces institutions, voté les bases d'un véritable droit communautaire en matière de pratiques commerciales restrictives.

Toutes ces législations, qui reflètent des traditions juridiques et des structures de marché particulières, présentent naturellement de grandes différences entre elles. Il est cependant possible de les classer en deux catégories selon qu'elles appliquent le principe du « contrôle des abus » ou le principe de « l'interdiction des pratiques restrictives ». Une législation basée sur le principe du « contrôle des abus » vise à réprimer les abus provenant des pratiques commerciales restrictives. C'est le cas de la plupart des lois européennes, notamment des lois adoptées en Irlande, aux Pays-Bas, en Belgique, en Autriche et dans les pays scandinaves. Les lois danoise, suédoise et norvégienne possèdent cependant la caractéristique d'accorder une grande importance à la publicité pour mettre fin aux pratiques restrictives abusives. La législation française, qui fait partie d'une réglementation générale des prix, interdit le refus de vente, les discriminations commerciales injustifiées, la subordination de la vente à l'achat d'un autre produit ou d'une quantité minimum, ainsi que les prix minimum imposés. La mise en œuvre de ces interdictions est confiée à un service administratif.

La législation mise en vigueur au Royaume-Uni impose l'enregistrement de très nombreux accords restrictifs. Tous les accords enregistrés doivent en principe être examinés par le Tribunal des pratiques commerciales restrictives qui apprécie si les dispositions restrictives de ces accords sont conformes à l'intérêt public. La loi allemande présente le double intérêt d'être, comme les lois anti-trust des États-Unis, basée sur le principe de prohibition des pratiques restrictives, et d'avoir inspiré certaines des dispositions en vigueur dans le cadre de la Communauté Économique Euro-

péenne en matière d'ententes et de positions dominantes. Toutefois, la rigueur de la loi allemande est atténuée par un grand nombre d'exceptions motivées par des raisons de structure et de politique économique.

L'apparition récente en Europe, par suite de l'élargissement des marchés, de législations sur les pratiques commerciales restrictives ne doit pas faire oublier que déjà, à la fin du siècle dernier, le Canada et les États-Unis avaient adopté des lois dans ce domaine. Ainsi, aux États-Unis, la loi Sherman remonte à 1890; son ancienneté, la rigueur de ses dispositions et l'importance de la jurisprudence qu'elle a fait naître, font de cette loi la clé de voûte de la législation anti-trust américaine. En plus de la loi Sherman que certains auteurs ont appelé la « charte de la liberté » de l'industrie américaine, il existe encore, parmi de très nombreuses autres, deux grandes lois anti-trust aux États-Unis : la loi Clayton et la loi relative à la Commission fédérale du commerce. La portée et le sens de ces lois ont été interprétés et précisés par la Cour suprême. Il existe donc, en matière d'anti-trust aux États-Unis, une jurisprudence très complète et très détaillée qui n'a pas encore d'équivalent en Europe.

LE GROUPE D'EXPERTS DE L'AGENCE EUROPEENNE DE PRODUCTIVITE

Cet intérêt nouveau que les problèmes posés par les pratiques commerciales restrictives suscitaient en Europe depuis 1945 a amené l'Agence Européenne de Productivité créée dans le cadre de l'Organisation Européenne de Coopération Économique (OECE), a instituer, en 1953, un Groupe d'Experts chargé de suivre l'évolution dans ce domaine. Ce Groupe d'Experts, qui réunissait les fonctionnaires responsables des politiques nationales en matière de pratiques commerciales restrictives, devint très rapidement un forum où l'on procédait à un très large échange d'information d'une grande utilité pour les Gouvernements des pays Membres de l'OECE qui envisageaient à cette époque l'adoption de mesures législatives en matière de pratiques commerciales restrictives. L'œuvre la plus importante du Groupe d'Experts a été la création du « Guide de la Législation sur les Pratiques Commerciales Restrictives », dont la publication est actuellement poursuivie par l'OCDE sous l'égide de son Comité d'Experts en matière de pratiques commerciales restrictives.

LE GUIDE DE LA LÉGISLATION SUR LES PRATIQUES COMMERCIALES RESTRICTIVES

C'est en 1959 que, devant la nécessité de rassembler une documentation exacte et précise en la matière, l'Agence Européenne de Productivité de l'OECE prit la décision de faire paraître un vaste ouvrage qui réunirait l'ensemble de la législation en vigueur en Europe et en Amérique du Nord dans le domaine des pratiques commerciales restrictives. L'ouvrage, publié en français et en anglais, fut intitulé « Guide de la Législation sur les Pratiques Commerciales Restrictives » et il fut décidé de le tenir à jour périodiquement.

Les deux premiers volumes du Guide furent édités en 1960; le troisième volume fut publié en 1961 en même temps qu'un supplément mettant à jour les volumes I et II. En 1962, un second supplément parut qui mettait à jour l'ensemble des trois volumes et contenait tant de matières qu'il rendit nécessaire la création d'un quatrième volume. Une nouvelle édition en quatre volumes fut publiée au début de 1963.

Le Guide est donc en premier lieu un recueil de lois, mais il est également et surtout un ouvrage de droit comparé dont la principale originalité consiste à présenter, pour chaque loi, des commentaires officiels qui sont rédigés par des fonctionnaires spécialisés. Le Guide donne un aperçu très complet de la situation juridique existant en Europe et en Amérique du Nord en matière de pratiques commerciales restrictives. Il constitue pour l'homme d'affaires, le fonctionnaire, le juriste ou le chercheur un instrument de travail précieux dont l'utilité s'accroît chaque jour à mesure que les Etats ou les organisations internationales adoptent des mesures législatives dans ce domaine.

Le Guide comporte à l'heure actuelle quatre volumes reliés contenant chacun *200* pages de texte environ. Il réunit la législation appliquée par quatorze pays Membres de l'OCDE, par la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier et par la Communauté Économique Européenne, selon la répartition suivante :

Volume I : Autriche, Belgique, Canada, République Fédérale d'Allemagne.
Volume II : Danemark, Irlande, France, Royaume-Uni.
Volume III : Italie, Norvège, Pays-Bas, Portugal, Suède.
Volume IV : États-Unis d'Amérique, CECA, CEE, Bibliographie internationale.

Pour chaque pays ou organisation, les informations sont présentées selon un plan uniforme et réparties dans les cinq sections suivantes :

- une introduction succincte donnant le contexte historique, les principes fondamentaux et un exposé de la structure de la législation;
- la législation sur les pratiques commerciales restrictives en vigueur dans les pays intéressés, ou la législation internationale s'appliquant à plusieurs Etats;
- des notes explicatives sur la législation;
- un choix de décisions administratives et judiciaires faisant jurisprudence;
- une bibliographie succincte.

L'emploi de la numérotation décimale facilite les recherches et les comparaisons.

Le Guide de la Législation sur les pratiques commerciales restrictives est établi sur la base de renseignements fournis par des correspondants désignés par les pays participants et par les organisations internationales intéressées. Il fait l'objet d'une mise à jour continuelle au moyen de suppléments qui font état des plus récentes modifications et parfois même des lois nouvelles et des renseignements sur d'autres pays Membres (1).

(1) Lors de la parution de la deuxième édition du Guide, un système d'abonnement aux suppléments a été instauré. Ce système permet aux acquéreurs de la deuxième édition, comme aux possesseurs de la première édition complétée par les deux premiers suppléments, de recevoir les mises à jour ultérieures à intervalles plus rapprochés. Les suppléments partiels comprenant les contributions nouvelles d'un seul, de deux ou de plusieurs pays participants ou des organisations intéressées, sont publiés dans les plus brefs délais possibles.

L'OCDE

SES RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

DEPUIS *la deuxième guerre mondiale, la preuve a été amplement faite en de nombreux domaines des résultats positifs de la coopération internationale; le rôle joué à cet égard par l'OCDE et l'Organisation qui l'a précédée, l'OECE, n'a pas été un des moindres. Il s'en est suivi une étonnante prolifération d'organismes de ce genre, dont certains représentent l'ensemble des intérêts d'un groupe de pays, d'autres s'occupant de la coopération entre ces mêmes pays dans un secteur particulier, d'autres encore établissant un lien entre les membres d'une profession ou d'un ensemble de syndicats, pour des problèmes d'intérêt commun.*

Etant donné l'existence de ce nombre croissant d'organisations internationales en pleine activité, les intéressés doivent se préoccuper et s'efforcent en effet constamment de ne pas empiéter sur les activités les uns des autres et d'éviter ainsi des gaspillages d'effort et d'argent. C'est à cette fin que des relations se sont établies entre les organisations ayant le même champ d'action, même si leurs objectifs respectifs ne coïncident pas exactement. L'OCDE, quant à elle, entretient des rapports avec dix-sept organisations gouvernementales et six organisations non gouvernementales. Ces liaisons ont été instaurées partout où, de toute évidence, il y a communauté d'intérêts, tantôt dans un domaine étendu, tantôt dans un secteur particulier des travaux de l'Organisation.

Le but de cet article est de montrer comment les travaux de ces vingt-trois institutions s'articulent avec ceux de l'OCDE. Il ne sera pas question ici d'organismes qui n'ont eu jusqu'à présent aucune relation officielle avec l'OCDE, ou avec lesquels la coopération s'est bornée à des consultations occasionnelles ou à des échanges de vues sur un point particulier.

Dans cette présentation, les numéros portés sur la carte renvoient à la description des organisations et de leurs travaux donnée dans les pages suivantes. La rédaction tient à souligner l'aide apportée par l' « Annuaire des Organisations Internationales » pour le rassemblement des données concernant la composition et les objectifs de ces organisations.

PARTICIPATION DES PAYS MEMBRES DE L'OCDE ET DES PAYS A STATUT SPÉCIAL A D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES

PAYS MEMBRES DE L'OCDE	COMMUNAUTÉS ET AUTRES ORGANISATIONS EUROPÉENNES						LA "FAMILLE" DES NATIONS UNIES								AUTRES ORGAN. INTER-GOUVERN.			ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES					
	CEE	Euratom	CECA	AELE	CE	CEMT	OIT	FAO	BIRD	FMI	AIEA	UNHCR	ECE	GATT	CIME	CCD	BRI	TUAC	BIAC	CCI	UIAPME	CEA	FIPA
	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20	21	22	23
☐ ALLEMAGNE				■																			
AUTRICHE	■	■	■																				■
BELGIQUE				■																			
CANADA	■	■	■	■	■	■						■	■			■	■				■	■	
DANEMARK	■	■	■																			■	
ESPAGNE	■	■	■	■	■							■						■					■
ÉTATS-UNIS	■	■	■	■	■	■						■				■					■	■	
FRANCE				■																			
GRÈCE	■	■	■	■																			
IRLANDE	■	■	■	■		■					■			■	■					■	■	■	
ISLANDE	■	■	■	■		■								■	■	■				■		■	
ITALIE				■																			
LUXEMBOURG				■													■						
NORVÈGE	■	■	■																			■	
PAYS-BAS				■																			
PORTUGAL	■	■	■		■										■			■			■		■
ROYAUME-UNI	■	■	■																		■		
SUÈDE	■	■	■																			■	
SUISSE	■	■	■						■	■			•										
TURQUIE	■	■	■	■											■								■
PAYS A STATUT SPÉCIAL ✳																							
YOUGOSLAVIE	■	■	■	■	■										■			■	■		■	■	
FINLANDE	■	■	■	■	■	■						■			■			■	■				
JAPON	■	■	■	■	■	■						■	■		■	■	■	■	■		■	■	

• Capacité consultative

✳ Le terme "Statut Spécial" s'applique aux pays qui prennent part à certaines des activités de l'OCDE mais qui ne sont pas Membres de plein exercice.

COMMUNAUTES ET AUTRES ORGANISATIONS EUROPEENNES

1 COMMUNAUTE ECONOMIQUE EUROPEENNE

CEE *BRUXELLES*

(« Les six » pays Membres)

La CEE est l'une des Communautés qui groupent les pays du « Marché Commun », tous Membres de l'OCDE. Ces pays se sont fixé pour objectif de développer leurs économies en établissant une union douanière protégée par un tarif extérieur commun et en coordonnant progressivement leurs politiques économiques.
La Commission de la CEE, de même que les deux autres Communautés, participe aux travaux de l'Organisation en vertu de dispositions spéciales arrêtées d'un commun accord au moment de la signature de la Convention de l'OCDE; elle seule est représentée à l'OCDE par une Délégation permanente, et joue à certains égards le même rôle qu'un pays Membre : par exemple, la Commission est membre du Comité d'Aide au Développement et prend part à toutes ses activités, notamment à l'Examen Annuel de l'Aide. Ses représentants assistent régulièrement aux réunions du Comité de Politique Economique et du Comité d'Examen des Situations Economiques et des Problèmes de Développement; réciproquement, des membres du Secrétariat de l'OCDE participent à l'examen trimestriel, par la CEE, de la situation économique de ses Membres. Les représentants de la CEE prennent une part active aux réunions du Comité des Echanges et du Comité des Transactions Invisibles, notamment en ce qui concerne les mouvements de capitaux. Des arrangements ont été établis entre la CEE et le Comité de la Main-d'œuvre en vue de consultations mutuelles sur les politiques d'emploi, les mouvements de travailleurs, la formation professionnelle et l'adaptation sociale. Des représentants de la CEE assistent aux réunions du Comité de l'Agriculture de l'OCDE, et des observateurs de l'OCDE assistent à certaines des réunions de la CEE sur les questions agricoles. L'OCDE est également représentée aux réunions des Chefs des Bureaux de Statistique des pays Membres de la CEE.

2 COMMUNAUTE EUROPEENNE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

Euratom *BRUXELLES*

(« Les six » pays Membres)

L'Euratom a un double objectif : coordonner les programmes mis en œuvre dans les six pays en vue de développer l'utilisation de l'énergie nucléaire à des fins pacifiques, et entreprendre un programme commun de recherche et de développement, tant dans ses propres établissements, que par des contrats passés dans ses pays Membres. L'Euratom, qui administre un système de contrôle des matières fissiles, a élaboré également une série de règles visant la protection sanitaire et diverses autres questions administratives concernant l'exploitation de l'énergie nucléaire dans le cadre de la Communauté.
L'Euratom prend part aux travaux de l'Agence Européenne pour l'Energie Nucléaire, au Comité de Direction de laquelle il est représenté. Les six pays de la Communauté participent, par l'intermédiaire de la Commission de l'Euratom, au projet de réacteur expérimental de Halden et au projet Dragon, et la Commission dispose d'un siège au Conseil d'Administration de la Société Européenne pour le Traitement Chimique des Combustibles Irradiés (Eurochemic). L'Agence Européenne pour l'Energie Nucléaire et l'Euratom coopèrent étroitement dans d'autres domaines, notamment ceux de la santé publique et de la sécurité.

3 COMMUNAUTE EUROPEENNE DU CHARBON ET DE L'ACIER

CECA *LUXEMBOURG*

(« Les six » pays Membres)

En créant la CECA, les Six ont voulu développer leur économie en instituant un marché commun du charbon et de l'acier.
La CECA suit de près les travaux d'un certain nombre de Comités de l'OCDE, notamment le Comité de Politique Economique, le Comité des Echanges et les Comités Spéciaux du Charbon, de la Sidérurgie et du Pétrole. En ce qui concerne les Comités Spéciaux, les questionnaires envoyés aux Gouvernements Membres ont été normalisés et les deux Organisations ont coordonné les travaux récemment entrepris concernant la définition des aciers spéciaux. L'OCDE est invitée à envoyer des experts à la CECA à certaines époques, lorsque des problèmes particuliers intéressant l'Organisation y sont abordés.

4 ASSOCIATION EUROPEENNE DE LIBRE ECHANGE

AELE *GENEVE*

(« Les sept » pays Membres)

Les pays Membres de l'AELE, contrairement à ceux de la CEE, ne sont pas tenus d'appliquer un tarif extérieur commun, ni de supprimer tout obstacle aux échanges à l'intérieur de l'Association. Les deux Secrétariats collaborent étroitement. Dans l'élaboration de ses politiques, le Secrétariat de l'OCDE tient compte de l'expérience de l'AELE, comme de celle de ses divers pays Membres et de la CEE. Le Secrétaire général de l'AELE, ou son représentant, peut prendre part aux réunions du Conseil de l'OCDE et des autres instances de l'Organisation, en particulier du Comité des Echanges.

5 CONSEIL DE L'EUROPE

CE *STRASBOURG*

(17 pays Membres)

Le Conseil de l'Europe s'efforce de resserrer l'unité de ses Membres en sauvegardant leur patrimoine commun et en favorisant leur progrès social; cette tâche est assurée par un Comité des Ministres et un Parlement, l'Assemblée Consultative. L'OCDE et le Conseil de l'Europe ont créé chacun une Commission de liaison; les deux Commissions se réunissent à intervalles réguliers, ce qui permet aux deux Organisations de se tenir au courant de leurs activités respectives (notamment dans les domaines de la main-d'œuvre, des affaires sociales, de l'enseignement scientifique et de l'agriculture). On veille à ce que cette coordination soit conforme aux dispositions de l' « arrangement » officiel conclu entre les deux Organisations. Aux termes de cet accord, l'OCDE est habilitée à présenter à l'Assemblée Consultative du Conseil de l'Europe des rapports de caractère général ou portant sur des sujets précis.

6 CONFERENCE EUROPEENNE DES MINISTRES DES TRANSPORTS

CEMT *PARIS*

(18 pays Membres)

La CEMT, dont le Secrétariat fonctionne au siège de l'OCDE, avec le concours financier et administratif de cette dernière, travaille à améliorer l'utilisation des transports intérieurs européens par fer, route, eau et pipeline.
Ses relations avec le Secrétariat de l'OCDE intéressent surtout les instances chargées des transactions invisibles, des échanges et des paiements, des statistiques, de l'industrie, de l'énergie (transport du charbon, du pétrole, du minerai de fer, etc.) et de la recherche scientifique (sécurité routière). Ses représentants peuvent assister aux réunions des instances de l'OCDE qui traitent de problèmes intéressant la CEMT.

LA "FAMILLE" DES NATIONS UNIES

7 ORGANISATION INTERNATIONALE DU TRAVAIL

OIT *GENEVE*

(104 pays Membres)

L'OIT cherche à améliorer dans le monde entier les conditions de travail et les niveaux de vie. Des représentants de l'OCDE assistent aux réunions de l'OIT lorsque des problèmes intéressant particulièrement les deux Organisations y sont examinés, notamment ceux qui concernent les relations industrielles, les droits syndicaux, les politiques d'emploi, les prévisions et l'organisation de la main-d'œuvre, la formation professionnelle (principalement par l'intermédiaire du Centre International d'Information et de Recherche sur la Formation Professionnelle), les salaires, les condi-

tions de travail, l'automation et l'évolution technique, les statistiques de main-d'œuvre. Réciproquement, des observateurs de l'OIT suivent les réunions du Comité de la Main-d'œuvre et des Affaires Sociales.

8 ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

FAO *ROME*

(103 pays Membres)

La FAO est une organisation mondiale dont le but est d'élever le niveau de nutrition et les conditions de vie, d'accroître les rendements et d'améliorer la répartition des produits alimentaires et agricoles.
Au cours de réunions périodiques, la Direction de l'Agriculture de l'OCDE et le Secrétariat de la FAO coordonnent leurs travaux; ces deux organismes évitent tout chevauchement d'activités, notamment dans le domaine technique. Le Secrétariat de la FAO est représenté régulièrement aux réunions des instances agricoles de l'OCDE et, de son côté, l'OCDE prend part aux réunions de la FAO lorsque des problèmes l'intéressant y sont examinés. Le Secrétariat de l'OCDE a également établi des relations de travail avec le Secrétariat du Programme Alimentaire Mondial établi sous les auspices de la FAO et des Nations Unies; il apporte ainsi son concours direct à certaines études du programme, en particulier à celles qui concernent les répercussions de l'aide alimentaire sur l'économie des pays donateurs et les courants normaux d'échange, et la nécessité de coordonner l'aide alimentaire avec d'autres formes d'aide.

9 BANQUE INTERNATIONALE POUR LA RECONSTRUCTION ET LE DEVELOPPEMENT

BIRD *WASHINGTON*

(85 pays Membres)

La BIRD ou « Banque Mondiale » contribue au développement de ses pays Membres en leur prêtant son concours financier et technique.
Des représentants de la Banque assistent à des réunions du Comité de Politique Economique de l'OCDE et du Consortium créé sous les auspices de l'OCDE pour contribuer au financement du programme de développement de la Turquie; un observateur de la Banque assiste à la plupart des réunions du Comité d'Aide au Développement de l'OCDE. La Banque coopère étroitement avec des groupes du CAD qui s'occupent de problèmes d'aide d'un caractère général et de ceux qui se posent dans certaines régions.

10 FONDS MONETAIRE INTERNATIONAL

FMI *WASHINGTON*

(86 pays Membres)

Le FMI s'efforce de développer la coopération internationale sur le plan monétaire et de favoriser l'expansion équilibrée du commerce mondial, par des consultations entre pays et par l'octroi d'une assistance financière à court terme.
Les consultations monétaires permanentes du FMI et ses contacts suivis avec les milieux financiers internationaux, en constante évolution, intéressent directement le Comité de Politique Economique de l'OCDE, aux réunions duquel assistent des représentants du FMI, ainsi qu'à celles du Comité d'Examen des Situations Economiques et des Problèmes de Développement et des Consortiums créés sous les auspices de l'OCDE pour contribuer au financement des programmes de développement de la Grèce et de la Turquie. Les observateurs du FMI prennent part également à certaines réunions du Comité d'Aide au Développement. L'OCDE, comme l'OECE avant elle, a travaillé de concert avec le FMI à l'élaboration des programmes de stabilisation destinés à résoudre les difficultés de balance des paiements de certains pays Membres. Une coordination s'est instaurée entre les deux Organisations, pour l'octroi de prêts à ces pays. C'est pour cette raison que le FMI participe régulièrement en tant qu'observateur et par l'intermédiaire de ses représentants à Paris, aux réunions du Comité directeur de l'Accord Monétaire Européen.

11 AGENCE INTERNATIONALE DE L'ENERGIE ATOMIQUE

AIEA *VIENNE*

(82 pays Membres)

Les travaux de l'AIEA ont pour but d'accélérer et d'élargir la contribution de l'énergie nucléaire à la paix, à la santé et à la prospérité dans le monde entier. Aux termes d'un accord de coopération conclu entre l'AIEA et l'Agence Européenne pour l'Energie Nucléaire, chaque Agence envoie des représentants aux réunions de certains Comités et groupes d'experts organisées par l'autre Agence, en particulier lorsqu'y sont traités des problèmes afférents à la santé, à la sécurité et à la responsabilité civile. Les deux Agences ont entre elles des contacts étroits et suivis au niveau des Secrétariats.

12 HAUT-COMMISSARIAT DES NATIONS UNIES POUR LES REFUGIÉS

UNHCR *GENEVE*

(34 pays Membres)

Le Haut-Commissariat pour les Réfugiés dirige les activités internationales relatives au rapatriement volontaire des réfugiés, à leur réinstallation dans un autre pays ou à leur intégration sur place. Le problème de la suppression de tout obstacle aux mouvements de main-d'œuvre sur les territoires européens intéresse au plus haut point le Haut-Commissariat et l'OCDE; ces deux Organisations échangent des informations et chacune prend part aux réunions de l'autre qui ont trait à cette question. Il s'agit là d'un domaine auquel le Comité de la Main-d'œuvre et des Affaires Sociales de l'OCDE (et précédemment de l'OECE) a constamment cherché à apporter des améliorations.

13 COMMISSION ECONOMIQUE POUR L'EUROPE

ECE *GENEVE*

(31 pays Membres, 1 Membre à statut consultatif)

La Commission Economique pour l'Europe est une commission économique régionale des Nations Unies dont le but est d'encourager toute action concertée visant à élever le niveau des activités dans toute l'Europe; elle compte en effet parmi ses Membres les pays d'Europe orientale.
Au cours des années, les deux Secrétariats ont progressivement institué un échange d'informations concernant principalement l'industrie, l'énergie et l'agriculture. Des agents de l'OCDE coopèrent à l'étude des problèmes d'intérêt commun avec le Secrétariat de la Conférence des Statisticiens Européens créée par la Commission Economique pour l'Europe.

• • • • •

14 ACCORD GENERAL SUR LES TARIFS DOUANIERS ET LE COMMERCE

GATT *GENEVE*

(40 Parties Contractantes; des statuts spéciaux réglementent les relations avec 10 autres pays)

Le relèvement des niveaux de vie, la pleine utilisation des ressources mondiales, l'accroissement de la production et des échanges par la réduction des tarifs douaniers et autres obstacles : tels sont les objectifs du GATT.
Des représentants du Secrétariat de l'OCDE assistent régulièrement aux réunions des Parties Contractantes et du Conseil du GATT. Parmi les problèmes examinés au cours de ces réunions et qui intéressent directement l'OCDE, figurent : le programme du GATT relatif à l'expansion des échanges, une triple attaque contre les obstacles aux échanges que constituent les tarifs douaniers, contre le protectionnisme agricole et contre les discriminations portant préjudice au commerce des pays moins développés. Des observateurs de l'OCDE sont présents chaque fois que le GATT examine le cas d'un pays Membre de l'Organisation qui maintient des restrictions quantitatives tenant à la situation de sa balance des paiements. L'OCDE s'intéresse également aux travaux du GATT afférents à l'agriculture, aux restrictions frappant encore les importations, aux subventions et aux droits anti-dumping.
Le Secrétaire exécutif du GATT, ou son représentant, assiste aux réunions des Comités des Echanges et de l'Agriculture et aussi du Conseil de l'OCDE, lorsque ce dernier examine des problèmes apparus au cours des réunions des deux Comités. Le GATT envoie également des représentants au Comité des Transactions Invisibles de l'OCDE, lorsqu'il y est procédé à l'examen des échanges internationaux de matériel cinématographique et de télévision.

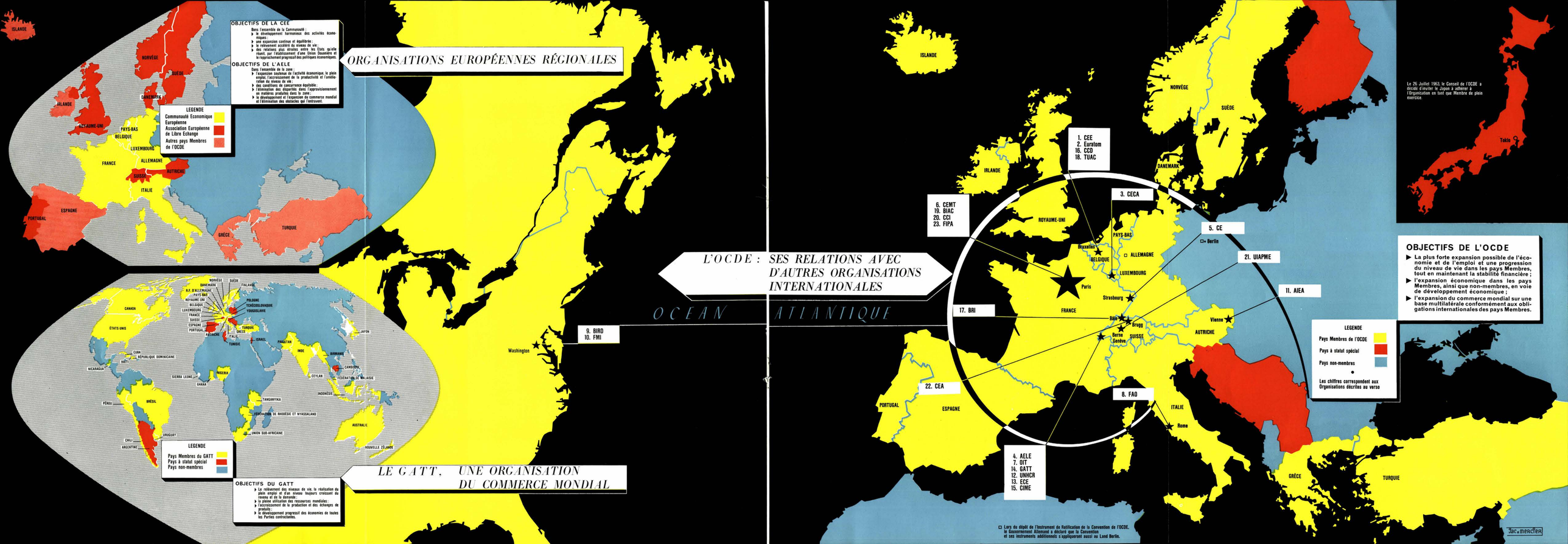
ORGANISATIONS EUROPÉENNES RÉGIONALES
OBJECTIFS DE LA CEE
Dans l'ensemble de la Communauté :
▶ le développement harmonieux des activités économiques ;
▶ une expansion continue et équilibrée ;
▶ le relèvement accéléré du niveau de vie ;
▶ des relations plus étroites entre les Etats qu'elle réunit, par l'établissement d'une Union Douanière et le rapprochement progressif des politiques économiques.
OBJECTIFS DE L'AELE
Dans l'ensemble de la zone :
▶ l'expansion soutenue de l'activité économique, le plein emploi, l'accroissement de la productivité et l'amélioration du niveau de vie ;
▶ des conditions de concurrence équitables ;
▶ la rationalisation des économies dans l'approvisionnement en matières premières dans la zone ;
▶ le développement et l'expansion du commerce mondial et l'élimination des obstacles qui l'entravent.
LEGENDE
Communauté Economique Européenne
Association Européenne de Libre Echange
Autres pays Membres de l'OCDE
ISLANDE
NORVÈGE
SUÈDE
DANEMARK
IRLANDE
ROYAUME-UNI
PAYS-BAS
BELGIQUE
LUXEMBOURG
FRANCE
ALLEMAGNE
AUTRICHE
SUISSE
ITALIE
ESPAGNE
PORTUGAL
GRÈCE
TURQUIE
LE GATT, UNE ORGANISATION DU COMMERCE MONDIAL
OBJECTIFS DU GATT
▶ Le relèvement des niveaux de vie, la réalisation du plein emploi et d'un niveau toujours croissant du revenu et de la demande ;
▶ la pleine utilisation des ressources mondiales ;
▶ l'accroissement de la production et des échanges de produits ;
▶ le développement progressif des économies de toutes les Parties contractantes.
LEGENDE
Pays Membres du GATT
Pays à statut spécial
Pays non-membres
CANADA
ÉTATS UNIS
CUBA
RÉPUBLIQUE DOMINICAINE
HAÏTI
NICARAGUA
PÉROU
BRÉSIL
URUGUAY
CHILI
ARGENTINE
NORVÈGE
SUÈDE
FINLANDE
DANEMARK
R.F. D'ALLEMAGNE
PAYS-BAS
ROYAUME UNI
BELGIQUE
LUXEMBOURG
FRANCE
SUISSE
ESPAGNE
PORTUGAL
AUTRICHE
POLOGNE
TCHÉCOSLOVAQUIE
YOUGOSLAVIE
TURQUIE
GRÈCE
ITALIE
TUNISIE
ISRAËL
PAKISTAN
INDE
JAPON
BIRMANIE
CAMBODGE
FÉDÉRATION DE MALAISIE
CEYLAN
INDONÉSIE
SIERRA LEONE
GHANA
NIGERIA
TANGANYIKA
FÉDÉRATION DE RHODÉSIE ET NYASSALAND
UNION SUD-AFRICAINE
AUSTRALIE
NOUVELLE ZÉLANDE
L'OCDE : SES RELATIONS AVEC D'AUTRES ORGANISATIONS INTERNATIONALES
OCEAN ATLANTIQUE
Washington
9. BIRD
10. FMI
ISLANDE
NORVÈGE
SUÈDE
DANEMARK
IRLANDE
ROYAUME-UNI
PAYS-BAS
Bruxelles
BELGIQUE
ALLEMAGNE
LUXEMBOURG
Paris
Strasbourg
FRANCE
Bâle
Brugg
Berne
Genève
SUISSE
AUTRICHE
Vienne
ITALIE
Rome
PORTUGAL
ESPAGNE
GRÈCE
TURQUIE
1. CEE
2. Euratom
16. CCD
18. TUAC
3. CECA
5. CE
Berlin
21. UIAPME
11. AIEA
6. CEMT
19. BIAC
20. CCI
23. FIPA
17. BRI
22. CEA
8. FAO
4. AELE
7. OIT
14. GATT
12. UNHCR
13. ECE
15. CIME
Lors du dépôt de l'Instrument de Ratification de la Convention de l'OCDE, le Gouvernement Allemand a déclaré que la Convention et ses instruments additionnels s'appliqueront aussi au Land Berlin.
Le 26 Juillet 1963, le Conseil de l'OCDE a décidé d'inviter le Japon à adhérer à l'Organisation en tant que Membre de plein exercice.
Tokio
OBJECTIFS DE L'OCDE
▶ La plus forte expansion possible de l'économie et de l'emploi et une progression du niveau de vie dans les pays Membres, tout en maintenant la stabilité financière ;
▶ l'expansion économique dans les pays Membres, ainsi que non-membres, en voie de développement économique ;
▶ l'expansion du commerce mondial sur une base multilatérale conformément aux obligations internationales des pays Membres.
LEGENDE
Pays Membres de l'OCDE
Pays à statut spécial
Pays non-membres
Les chiffres correspondent aux Organisations décrites au verso
Jac. mercier

AUTRES ORGANISATIONS INTERGOUVERNEMENTALES

15 COMITE INTERGOUVERNEMENTAL POUR LES MIGRATIONS EUROPEENNES

CIME — *GENEVE*

(30 pays Membres)

Le CIME a pour fonction de faciliter et de développer l'émigration des populations habitant les régions surpeuplées de l'Europe et de les diriger vers des pays où existent des possibilités d'installation.
Les deux Organisations cherchent à résoudre ensemble les problèmes techniques posés par les mouvements de main-d'œuvre (vers les pays d'outre-mer aussi bien que dans les limites de l'Europe), le recrutement, la formation professionnelle, l'adaptation sociale, etc. Des représentants du CIME assistent aux réunions du Comité de la Main-d'œuvre et des Affaires Sociales.

16 CONSEIL DE COOPERATION DOUANIERE

CCD — *BRUXELLES*

(31 pays Membres)

Le CCD étudie toutes les questions relatives à la coopération douanière et notamment celles qui ont un caractère technique.
Les deux Secrétariats collaborent étroitement sur tous les problèmes douaniers d'intérêt commun et des représentants de chacune des Organisations assistent aux réunions de l'autre. Parmi les sujets sur lesquels le CCD a pu fournir à l'Organisation des renseignements intéressants figure l'étude comparée des procédures douanières en usage dans différents pays.

17 BANQUE DES REGLEMENTS INTERNATIONAUX

BRI — *BALE*

(Banques centrales de 26 pays)

La BRI encourage les Banques centrales à coopérer, fournit des facilités supplémentaires pour les opérations financières internationales et agit comme mandataire ou agent dans les règlements financiers internationaux.
Dans cette dernière fonction, elle exécute, en tant qu'agent de l'OCDE, toutes les opérations financières entrant dans le cadre de l'Accord Monétaire Européen; elle est représentée aux réunions du Conseil Exécutif de l'AME; elle fournit des informations et des analyses concernant le marché international des capitaux, des devises et de l'or et l'évolution des réserves des Banques centrales par rapport aux balances de paiements.

ORGANISATIONS INTERNATIONALES NON GOUVERNEMENTALES

18 COMMISSION SYNDICALE

TUAC — *BRUXELLES*

(14 représentants des syndicats nationaux affiliés à la Confédération Internationale des Syndicats Libres, cinq représentants de la Fédération Internationale des Syndicats Chrétiens, deux représentants de confédérations indépendantes)

19 COMITE CONSULTATIF ECONOMIQUE ET INDUSTRIEL

BIAC — *PARIS*

(Organisations d'industriels et d'employeurs des pays de l'OCDE)

L'Organisation ayant accordé au Comité Consultatif Economique et Industriel et à la Commission Syndicale, le Statut consultatif, elle les consulte régulièrement au cours de travaux. Les représentants des travailleurs et des employeurs peuvent ainsi donner leur avis sur des problèmes afférents à l'activité industrielle, à la main-d'œuvre et aux affaires sociales, à la croissance économique, à l'aide au développement, etc. C'est ainsi que la Commission Syndicale et le Comité Consultatif Economique et Industriel ont pu tous deux émettre un avis sur les études relatives aux coûts de production et aux prix. De même, le Comité Consultatif Economique et Industriel a pris des mesures pour aider l'Organisation à intensifier les apports de capitaux privés aux pays en voie de développement.
Des consultations ont lieu à différents niveaux : les sujets de caractère général donnent lieu à d'importants échanges de vues présidés par le Secrétaire général et auxquels prend part une Commission de liaison avec des organisations non gouvernementales : par ailleurs, les experts du Comité Consultatif Economique et Industriel, ceux de la Commission Syndicale et les bureaux ou groupes de délégués de divers Comités de l'OCDE discutent de problèmes plus techniques.

20 CHAMBRE DE COMMERCE INTERNATIONALE

CCI — *PARIS*

(La CCI possède des Comités nationaux dans 41 pays, auxquels viennent s'ajouter 28 pays sans Comité national)

La CCI représente tous les éléments économiques des affaires internationales, notamment le commerce, l'industrie, les transports et les finances.
C'est en partie à la suite d'une résolution de la CCI que l'Organisation a créé son Comité Fiscal; depuis lors, les deux Secrétariats sont restés en contacts étroits dans leur lutte commune contre la double imposition. Dans le domaine des transports maritimes, un observateur de l'OCDE assiste aux réunions de la Commission des Transports Maritimes de la CCI qui partage les préoccupations de l'Organisation concernant, par exemple, le privilège de pavillon.

21 UNION INTERNATIONALE DE L'ARTISANAT ET DES PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES

UIAPME — *BERNE*

(Membres dans 17 pays)

L'UIAPME est un « forum » international au sein duquel les organisations nationales peuvent discuter des problèmes concernant la petite entreprise; elle s'efforce également d'élever les normes professionnelles.
Convaincue que les petites entreprises peuvent apporter une contribution importante à la croissance économique, l'OCDE s'efforce, en étroite coopération avec l'UIAPME, d'aider les organisations de petites entreprises des pays Membres. Cette aide se manifeste par la mise en œuvre de projets intéressant ce type d'entreprise. En voici des exemples : une mission composée d'hommes d'affaires européens a été envoyée aux Etats-Unis pour étudier les méthodes américaines; on a organisé des conférences sur la commercialisation, les chaînes volontaires, etc.; une autre conférence est envisagée sur la forme que peut prendre l'action coopérative dans les petites entreprises.

22 CONFEDERATION EUROPEENNE DE L'AGRICULTURE

CEA — *BRUGG*

(Groupes et Membres dans 19 pays)

La CEA est une organisation d'agriculteurs qui représente et protège les intérêts de l'agriculture européenne, en particulier dans le domaine économique, social et culturel.
Les deux Secrétariats prennent régulièrement contact. Des représentants de l'OCDE participent aux réunions de l'Assemblée générale de la CEA et d'autres organes, tels que le Comité des Problèmes Economiques; réciproquement des représentants de la CEA assistent aux réunions de l'OCDE relatives aux activités opérationnelles.

23 FEDERATION INTERNATIONALE DES PRODUCTEURS AGRICOLES

FIPA — *PARIS*

(Organisations dans 32 pays)

La FIPA, qui réunit les dirigeants de l'agriculture de 32 pays, a été créée pour définir les grandes lignes d'une politique couvrant les principaux problèmes agricoles sur lesquels elle peut être appelée à conseiller des organisations internationales, des Gouvernements ou des associations d'agriculteurs.
La Direction de l'Agriculture de l'OCDE et le Secrétariat de la FIPA restent en contact étroit. L'OCDE est représentée à l'Assemblée générale et aux Comités Européen et Méditerranéen. Des représentants de la FIPA prennent part aux réunions de l'OCDE sur les questions relatives aux activités opérationnelles.

L'ADAPTATION DE L'AGRICULTURE AU RYTHME DE L'ECONOMIE INDUSTRIELLE

Par E. PISANI
Ministre de l'Agriculture de France

Au cours de la Conférence de Travail 1963 des Directeurs de l'Agriculture et des Directeurs des Services de Vulgarisation agricole d'Europe et d'Amérique du Nord, qui s'est tenue au siège de l'OCDE à Paris, le Ministre français de l'Agriculture, M. E. Pisani, Président d'Honneur de la Conférence, a prononcé l'allocution suivante où il évoque quelques-uns des problèmes posés par l'adaptation de l'agriculture au rythme de la vie industrielle.

La lecture des documents qui ont été élaborés prouve que la vulgarisation cherche une nouvelle définition et au fond cherche à sortir d'elle-même. Ce sera sans doute par un abus de langage que l'on continuera d'appeler vulgarisation ce qui sera autre chose que de la vulgarisation. Qu'est-ce en effet, au gré d'une lecture hâtive du dictionnaire, qu'est-ce en effet que la vulgarisation sinon l'art et l'effort de rendre accessibles au plus grand nombre et si possible à tous, les secrets d'une science qui ne sont pas immédiatement perceptibles par chacun. Et pendant un temps la vulgarisation a bien été cela, elle a été l'effort entrepris par les États et parfois par la profession pour permettre que l'art de cultiver la terre, l'art de bien produire, l'art de produire de mieux en mieux se répande dans la masse des agriculteurs.

L'art de produire et l'art de vendre

Et puis on a découvert qu'en définitive l'art de produire, et de bien produire, était relativement facile à enseigner et qu'à mesure que les générations se succèdent, le désir de bien faire et la capacité de bien faire se répandent assez aisément. Et la vulgarisation se pose d'autres problèmes, elle a pour objet désormais de rendre la masse agricole, la masse paysanne, la foule des « farmers », malléable, capable de s'adapter à un monde qui évolue vite, qui évolue très vite et à un monde qui, dans son évolution, rencontre les difficultés agricoles comme un des obstacles à la croissance.

Que l'on analyse la situation des États-Unis ou celle de la Russie, que l'on analyse la situation des zones sous développées de nos propres pays ou la situation des pays sous développés, l'on constate

que la croissance économique dans le domaine industriel ne se heurte guère à des difficultés insurmontables. Tandis qu'au contraire, l'on a le sentiment que la croissance économique dans le domaine agricole, qui est pourtant extraordinairement rapide, vertigineusement rapide, se heurte à des obstacles, de plus en plus difficiles. M. Freemann, mon excellent collègue américain, a eu une très grande déception il y a quelques semaines; il n'est pas arrivé à convaincre la masse des agriculteurs des disciplines qu'impose la croissance économique; mon collègue russe, que je ne connais pas, est le sixième d'une liste de Ministres qui se sont succédé au rythme de un par an depuis sept ans; quant aux pays sous développés qui n'ont pas une base agricole, ils font un rêve d'industrialisation qu'ils ne satisferont guère, et ils s'aveuglent et s'illusionnent sur la possibilité d'une croissance. Et en définitive, le problème qui est posé aux vulgarisateurs nouvelle manière et que peut-être il ne faudrait pas continuer à appeler vulgarisateurs, c'est de permettre la plasticité du monde agricole, maîtrisant ses techniques et s'adaptant à une économie en rapide évolution. Je crois que c'est cela l'essentiel.

Je voudrais prendre dans l'actualité les éléments d'une analyse. La France est devenue depuis quelques années un pays assez gros producteur de fruits et de légumes. Mais il aura été plus facile d'apprendre aux Bretons — pourtant accoutumés à cultiver des pommiers dont les pommes n'étaient guère mangeables — à produire de bonnes pommes, que d'apprendre aux producteurs de pommes les disciplines du marché. Finalement, tailler, greffer, lutter contre les parasites, cela s'apprend relativement vite. Parce que la sanction est immédiate, c'est le succès ou l'échec dans la plantation, et à la suite d'un échec on ne peut pas s'en prendre au Gouvernement, parce que c'est la nature qui est responsable ou la maladresse.

Une fois le fruit produit, bon ou mauvais d'ailleurs, le vendre, et le bien vendre, c'est beaucoup plus compliqué et si cela ne marche pas, on peut dire que c'est le Gouvernement qui a tort. Or, les paysans ont pris l'habitude, dans mon pays comme dans d'autres, de charger le Gouvernement de tous les torts. La question qui nous est posée est bien celle-là : ne faut-il pas, après avoir vulgarisé les techniques de taille et de culture, nous consacrer aux problèmes d'organisation ? Je crois que le problème qui effectivement nous est posé est bien celui-là. Mais je crois que la réponse est absolument claire : c'est oui.

Trois questions qui se posent

Est-ce que cela veut dire qu'il faut abandonner la vulgarisation des techniques de production ? Ou est-ce que cela veut dire seulement qu'à côté de la vulgarisation des techniques de production il faut diffuser d'autres données de nature économique ?

Et deuxième question : est-ce que ce sont les mêmes hommes, est-ce que ce sont les mêmes organismes, est-ce que ce sont les mêmes responsables qui peuvent se livrer à la vulgarisation technique et maintenant à la vulgarisation économique ?

Et troisième question : est-ce que la vulgarisation économique suffit, et est-ce qu'en définitive, après avoir enseigné à l'agriculteur les servitudes du marché, il ne faudra pas lui enseigner autre chose, c'est-à-dire la capacité de s'adapter personnellement, de s'adapter lui-même à ces servitudes, ne pas seulement en tirer des disciplines économiques mais en tirer des conclusions sociologiques ?

Alors j'ai répondu à la première question : oui, il faut déborder du domaine de la vulgarisation, la chose me paraît évidente. Il ne s'agit pas d'abandonner ce que l'on a fait dans le domaine de la vulgarisation, il s'agit au contraire d'étendre cet effort au domaine de la discipline économique. Et la question se pose de savoir qui peut le faire.

Je vais parler de ce que je connais, la France.

La tradition a voulu que la vulgarisation fût au départ le domaine de l'administration publique; pendant un temps très long, la vulgarisation a été accomplie par des fonctionnaires, et celui qui est devenu aujourd'hui le Directeur des Services Agricoles était jadis le Professeur d'agriculture. C'était un professeur non pas à l'école mais sur le tas. C'était à proprement parler un vulgarisateur. Et de professeur d'agriculture, il est devenu progressivement Directeur des services agricoles, et puis un beau jour il a eu la grande déception de voir ses enfants voler de leurs propres ailes. C'est la déception que connaît tout père qui réussit dans son œuvre. Il forme ses enfants, et puis ils le quittent. Et il y a eu un petit drame dans l'administration française le jour où la profession a voulu s'occuper de vulgarisation. Les fonctionnaires ont eu ce sentiment qu'on leur arrachait la moitié de leur cœur, et les choses sont ainsi faites que le mouvement est irréversible et que c'est bien la profession qui, quant à l'essentiel, fait de la vulgarisation.

Mais, arrivé là, on peut se poser une question : qui, dans la profession, doit faire la vulgarisation ? Est-ce que la vulgarisation constitue un service à part dans l'organisation professionnelle, le service de vulgarisation ? Ou est-ce qu'au contraire la vulgarisation doit être l'une des dimensions de toutes les organisations agricoles ? Je veux dire que je m'interroge, alors que je ne m'interroge déjà plus.

Assurer une coopération étroite de la profession et de la puissance publique

Prenons une coopérative qui ramasse les produits pour les transformer ou pour les vendre; peut-elle confier à quelqu'un d'autre le soin de faire de la vulgarisation ? Et en définitive, si vulgariser c'est enseigner la manière de faire des produits qui se vendent, n'est-ce pas aux organismes responsables de la commercialisation et de la transformation des produits de s'occuper de la vulgarisation traditionnelle ? Si bien qu'on voit les choses se classer suivant un système qui devient progressivement logique. Ce qui était jadis la matière même de la vulgarisation, c'est-à-dire le progrès technique, devient une dimension toute naturelle des organismes proprement économiques, coopératifs. Et la question se pose alors de savoir qui va faire le reste de la vulgarisation, c'est-à-dire celle qui porte sur les disciplines globales, l'adaptation du monde agricole aux données modernes et c'est dans ce nouveau domaine de la vulgarisation qui est, en fait, une éducation permanente beaucoup plus qu'une vulgarisation, c'est à ce niveau que se pose le problème de savoir qui va agir et de savoir comment puissance publique et profession peuvent coopérer.

La vulgarisation de type traditionnel étant mise à part et une nouvelle forme d'information, d'enseignement, de vulgarisation, apparaissant, qui est responsable dans ce nouveau domaine et comment peuvent coopérer puissance publique et profession ? Voyons d'abord les avantages de l'intervention de chacun des deux secteurs. L'avantage de l'intervention professionnelle, c'est incontestablement la communauté de langage; la profession parle une langue perceptible aux professionnels, aux agriculteurs, défend des intérêts qui marquent la solidarité et donc rend l'agriculture sensible aux arguments avancés. L'avantage de la puissance publique, c'est qu'elle intègre cet enseignement et cette information dans une conception globale de l'économie et dans une conception globale de l'évolution. Si bien que l'effort qu'il nous fait réaliser est celui-là : assurer une coopération intime de la profession et de la puissance publique dans l'effort d'enseignement, de formation, d'évolution du monde agricole.

Le secteur professionnel ne peut pas faire cela seul, et la puissance publique ne peut pas faire cela seule. Et s'il est vrai qu'à un moment donné nous avons pu déléguer la vulgarisation de nature technique à la profession, il m'apparaît évident qu'il ne sera jamais possible de déléguer la totalité de la vulgarisation de nature socio-économique à la profession, car le rôle de la puissance publique demeurera d'articuler une évolution nécessaire à l'évolution globale de l'économie, et la profession ne peut pas faire face seule à cette préoccupation.

J'insiste beaucoup sur ce point qui me paraît en définitive déterminant. Tant qu'il s'est agi de techniques simples, de maîtrise du sol, de maîtrise de la science agronomique, on a pu imaginer que la profession seule pouvait se substituer à la puissance publique, mais lorsqu'il s'agit d'articuler l'économie agricole avec l'économie globale d'une nation ou d'une communauté, il ne peut pas être question de déléguer la totalité de cette fonction à la profession, car il faut bien le dire, la délégation de certaines attributions à une profession est toujours facteur d'isolement.

Les démocraties hésitantes

Pourquoi nos démocraties sont-elles très généralement hésitantes, ou hostiles, au système corporatif ? Ce n'est pas du tout qu'il n'a pas de vertu, c'est qu'il est tendance à l'isolement, tendance à la ségrégation, tendance à la fermeture. Or, comment résoudre le problème de l'agriculture dans le flux économique général, si, au moment même que d'adapter l'agriculture à ce flux, on confie l'évolution aux structures professionnelles, c'est-à-dire aux mécanismes d'isolement du monde agricole ? Car c'est peut-être cela qui, en définitive, est la tâche la plus importante : apprendre les disciplines de marché d'une part, mais aussi intégrer l'agriculture dans l'évolution générale du monde, dans l'évolution générale de l'économie et de la sociologie modernes.

Le monde agricole a longtemps formé et forme encore un milieu à part, et politiquement, nos pays, chacun pris séparément, ont longtemps favorisé cet isolement. Je pourrais citer trois à quatre cas précis et les analyser, mais chacun comprendra bien, qu'il s'agisse de l'Allemagne, qui hésite devant la politique des prix agricoles européens, qu'il s'agisse de l'Amérique, qui maintient un système de protection interne avec toutes les perspectives politiques que cela repré-

sente, ou qu'il s'agisse de la France, qui a mis sur pied toute une organisation de protections particulières, qu'il s'agisse de chacun de nos pays en fait, la politique a tendance à isoler l'agriculture.

Pourquoi ?

Par des soucis de nature purement électorale ?

En définitive, s'il n'y avait pas eu les élections récentes en France qui ont donné au parti majoritaire la majorité ou presque, grâce aux voix rurales, s'il n'y avait pas la perspective de l'élection présidentielle aux États-Unis dans dix-huit mois, s'il n'y avait pas le changement de Chancelier et la perspective d'élections dans deux ans en Allemagne, les politiques agricoles seraient-elles exactement ce qu'elles sont ? Car, en définitive, c'est là le vrai problème : le politique isole l'agriculture comme une chasse gardée, comme un bien de main-morte dont il espère bénéficier au moment des élections; la profession s'isole elle-même, en vertu d'un réflexe naturel à toute profession; et c'est par une analyse à la fois non politique et à la fois non professionnelle que l'évolution peut se faire; et c'est l'Administration qui doit la faire, et c'est l'Enseignement. C'est peut-être le cas le plus typique où Enseignement et Administration doivent travailler à contre courant, avec la complicité du politique, contre son propre gré, et du professionnel, contre son propre gré, faute de quoi il ne se passe plus rien.

Devant une terrible entreprise

Mon analyse est imparfaite; c'est la première fois que j'aborde ce problème; mais je la crois assez frappante; je le répète, nous nous trouvons devant une terrible entreprise, qui est de briser un isolement, alors que toutes les puissances se liguent en faveur de cet isolement.

C'est vous dire, Messieurs, la tâche qui est la vôtre, la responsabilité qui est la vôtre. Il ne nous est pas possible — chacun le comprendra bien — il ne nous est pas possible de laisser le monde agricole fermé, et l'ouverture que nous recherchons, c'est à vous, enseignants, c'est à vous, vulgarisateurs, c'est à vous, fonctionnaires, un peu contre le monde ambiant, qu'il vous faut la conduire.

Pour éclairer mon propos, je voudrais jeter un regard sur ce que nous sommes en train de faire en France en matière d'enseignement agricole. D'abord, un chiffre : alors que les agriculteurs représentaient, l'an dernier, au moment des plus récentes statistiques, quelque 20 % de la population française, les fils d'agriculteurs représentaient dans l'enseignement supérieur, 2,5 % du recrutement. Et l'on n'a pas donné un autre chiffre, que je ne connais pas mais que je présuppose; sur ces 2,5 %, plus de la moitié sans doute avaient reçu un enseignement supérieur pour abandonner l'agriculture. Si bien que nous nous sommes trouvés devant un milieu sous-enseigné et au fond incapable d'évoluer parce qu'il n'en avait pas reçu les moyens.

Pour comprendre vraiment l'obstacle à la fluidité, l'obstacle à la plasticité que représente le manque d'enseignement, il faut simplement s'interroger sur le fait suivant : un père de famille est propriétaire, chef d'exploitation, il a plusieurs enfants, ils ne sont pas enseignés. Ils savent lire et écrire, et encore... Lorsqu'il se retire, il ne peut pas diviser sa ferme, parce qu'elle est déjà bien petite. Il va laisser un de ses fils sur place, ou bien, s'il divise, c'est encore pire. Et les autres ? Eux, fils de chef d'exploitation, eux, fils de propriétaire, vont être ouvriers agricoles ou vont aller à la ville comme manœuvres non spécialisés.

Si bien que le manque d'enseignement provoque des réflexes extraordinairement puissants de maintien à la terre : on a peur d'une ville dans laquelle on irait sans maîtriser un métier. Si bien que le manque d'enseignement dans le milieu agricole a chez nous provoqué le maintien d'un pourcentage de population agricole extrêmement élevé, en même temps qu'il a favorisé le maintien d'un arriérisme agricole très caractéristique. Et nous inventons et développons un système d'enseignement spécifique : enseignement agricole, non pas destiné à former des agriculteurs, mais destiné aux fils d'agriculteurs. Il y a là un problème extrêmement intéressant que nous avons résolu d'une certaine façon, et que peut-être on peut résoudre d'une autre façon.

Le point de passage entre un monde isolé et un monde ouvert

On nous a dit — et nous sommes sensibles à l'argument : « Comment ! vous voulez sortir l'agriculture de son isolement, et vous créez des écoles pour fils d'agriculteurs ? Mais vous allez isoler l'agri-

culture plus encore qu'elle ne l'est aujourd'hui ! » C'est vrai. Mais le seul dommage, c'est que, lorsque nous avons créé des écoles qui n'étaient pas pour fils d'agriculteurs, les fils d'agriculteurs n'y allaient pas. C'est vrai, mais lorsque l'on veut « désenclaver » une ferme, on construit un chemin qui va jusqu'à elle, et on ne lui demande pas de venir au bord de la route. Et « désenclaver » le monde agricole, cela a été d'aller jusqu'à lui : c'est-à-dire créer des écoles où il avait le sentiment d'être *chez lui*. Où il n'avait pas le sentiment de *perdre* ses fils ! Car, lorsqu'un agriculteur envoie son fils dans une école en ville, il a le sentiment de le perdre irréversiblement, alors que dans son rêve intérieur, il a le sentiment qu'il restera à la terre.

En créant au contraire ces écoles d'agriculture, ces écoles *pour* fils d'agriculteurs, qui ne sont pas des écoles d'agriculture, nous portons l'enseignement jusqu'au niveau du milieu rural, jusque dans le milieu rural. Et là, nous nous trouvons devant une tâche passionnante, qui consiste à résoudre deux problèmes : le premier, qui touche à la définition même de la pédagogie, et le second qui touche à l'objet de cette pédagogie. Dans un pays comme le nôtre et dans tous les pays modernes en fait, la pédagogie est une pédagogie très simpliste; sa seule dimension c'est l'homme considéré comme entité identique, quel que soit son milieu. Notre pédagogie à nous, dans nos écoles pour fils d'agriculteurs, c'est une pédagogie qui fait intervenir une seconde donnée : c'est le milieu comme élément éducatif, car ce milieu qui, s'il est laissé en l'état, n'est pas élément d'expérience, mais élément d'isolement, peut devenir un élément d'expérience très enrichissant si on aide l'individu à l'interpréter. Nous introduisons le milieu comme une des données de base de notre pédagogie.

Et deuxièmement, quel est l'objet de notre enseignement ? Il ne peut être ni de faire en sorte que tous les fils d'agriculteurs soient agriculteurs. Ni de faire en sorte que tous les fils d'agriculteurs ne soient pas agriculteurs. Nous avons une espèce d'enseignement sur une lame de couteau, qui consiste à conduire le plus loin possible la formation, de telle sorte que nous ne découragions pas le fils de paysan de rester à la terre en lui enseignant un monde meilleur que celui de la terre, mais que nous ne découragions pas non plus le fils de paysan d'aller à la ville, alors que nous avons besoin qu'une bonne moitié des fils de paysan aille à la ville. Et dans dix ans d'ici, lorsque les habitudes seront prises, lorsque les disciplines seront créées, lorsque ceux-là mêmes que nous formons dans nos écoles, seront chefs de famille et que la famille sera un élément de formation et d'adaptation au monde moderne, alors qu'elle est aujourd'hui un élément d'emprisonnement dans le monde ancien, à ce moment-là, l'enseignement agricole pourra passer à l'Université, mais nous aurons créé des écoles, nous aurons créé des orientations, nous aurons créé le point de passage entre un monde isolé et un monde ouvert.

Une espèce de révolution permanente

Et le problème qui se pose à nous, c'est de parvenir à ces années 2000, car il faut bien trente-cinq ans à ceux-là que nous aurons formés dans nos écoles pour constituer la majorité des chefs d'exploitations.

Et la vulgarisation c'est au fond, dans l'attente du moment où le plus grand nombre des agriculteurs auront reçu une formation de base suffisante pour être en permanence ouverte sur le monde, c'est, en attendant l'arrivée de ces hommes, aider les agriculteurs à évoluer de telle sorte qu'ils ne soient pas un frein au développement. C'est cela notre tâche. Et ainsi, historiquement, la vulgarisation — et il faudra lui trouver un autre nom parce que le nom devient très impropre — aura connu une série de phases successives : diffusion des connaissances techniques, diffusion des disciplines économiques, apport d'une plasticité suffisante à un monde quelquefois fermé à l'évolution générale du monde moderne, maintien en état de souplesse des intelligences de générations ayant appris dans les écoles ce qu'est le monde moderne.

Dans tous les cas, Messieurs, et ce sera ma conclusion, vous avez une tâche difficile car elle consiste à faire une espèce de révolution permanente par l'adhésion des hommes; là où s'il n'y avait pas révolution permanente et révolution consentie, il y aurait révolution brutale et révolution de rupture. Nous savons désormais, nos civilisations savent désormais, que l'agriculture constituera, sans doute toujours, un élément de déséquilibre dans le splendide et inconscient épanouissement de l'économie industrielle; il nous faut favoriser l'adaptation de l'agriculture au rythme de l'économie industrielle mais vous ne pouvez rien sans la politique, car en définitive il faut que la tâche complémentaire et en quelque sorte contradictoire soit accomplie; il faut que les politiques enseignent à l'économie industrielle qu'elle est parfois cruelle et contraire aux exigences de l'humanisme et si nous avons à susciter la souplesse, la plasticité nécessaire du monde agricole, nous avons aussi à faire naître dans le monde industriel l'angoisse du biologique.

LA LUTTE CONTRE LE SMOG ET LA POLLUTION DE L'EAU

Ci-dessous à gauche : *Paris, la Ville-Lumière, est parfois presque invisible sous un voile de smog dû à la fumée des cheminées. Le Laboratoire d'Hygiène de la Ville de Paris effectue des mesures quotidiennes et envisage de prendre des dispositions pour réduire les émissions de fumées afin d'éviter —*

Ci-contre : *— de graves répercussions sur la vie animale et végétale. Cette photographie montre quelles peuvent être ces répercussions : la plante de gauche a été exposée à de l'air pollué, celle de droite n'a reçu que de l'air pur, filtré.*

Ci-dessous à droite : *Le Rhin, principale artère de l'Europe, est un fleuve qui, de jour en jour, « respire » plus mal. Cette photographie montre l'eau boueuse que reçoivent les usines d'épuration situées le long de ses rives.*

De 4 à 7,5 milliards de dollars en 1960 et de 7,5 à 11 milliards de dollars en 1962 : c'est à de tels chiffres que le Ministère de la Santé, de l'Education et de la Protection Sociale des Etats-Unis évalue les dégâts causés, sur le seul territoire national, aux animaux et aux végétaux, aux produits manufacturés et aux bâtiments par la pollution de l'air et ceux qu'entraîne la réduction de la visibilité. Simultanément, l'approvisionnement en eau des grandes villes du monde entier dont les populations ne cessent de croître est de plus en plus menacé par diverses formes de pollution dues aux activités humaines.

Des recherches sur la conservation et l'exploitation des ressources naturelles, sur la préservation des matériaux et sur la protection de la santé figureront pour 1964 au programme du Service central de l'OCDE pour la coopération internationale dans la recherche scientifique, créé cette année pour poursuivre l'œuvre précédemment accomplie dans ce domaine par des organes de l'OECE-OCDE. Ce programme de coopération internationale prévoit des

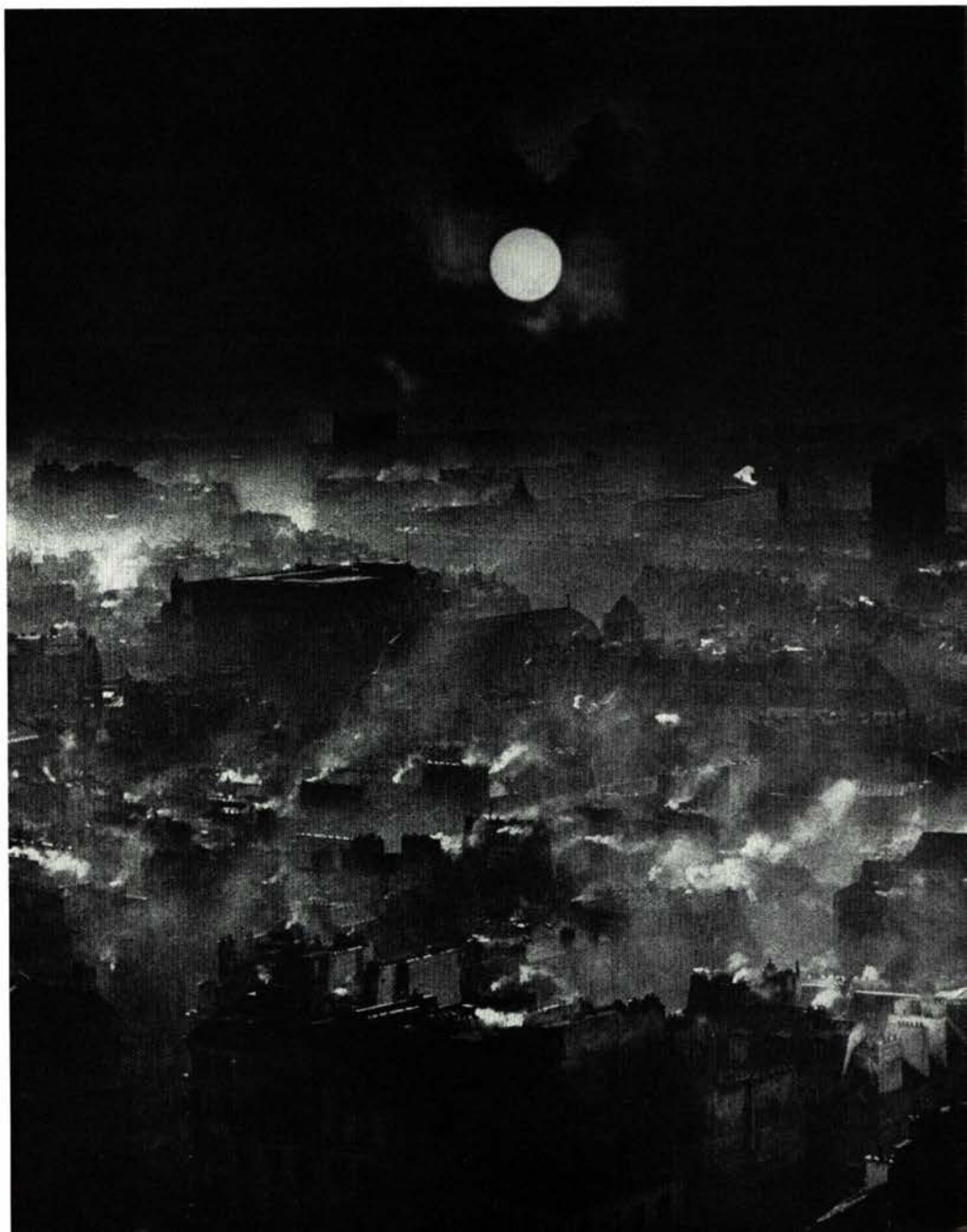

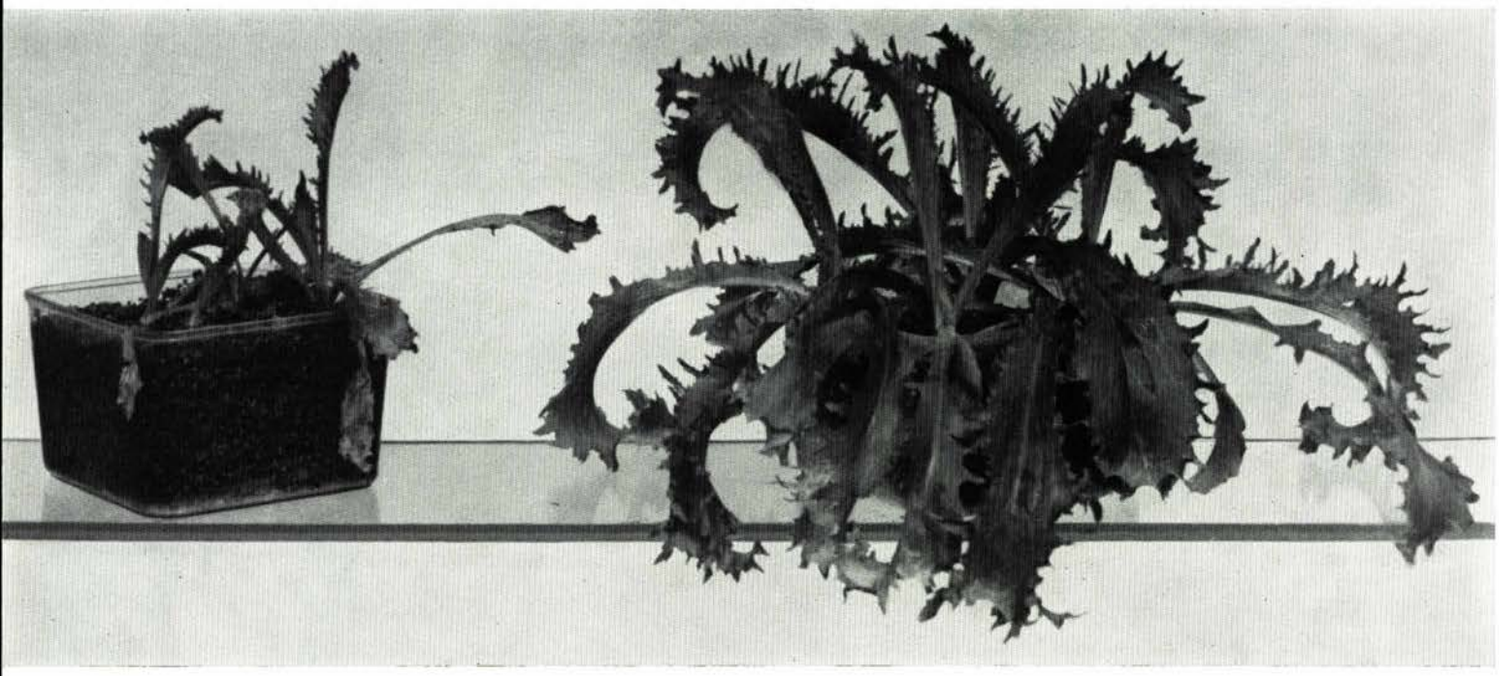

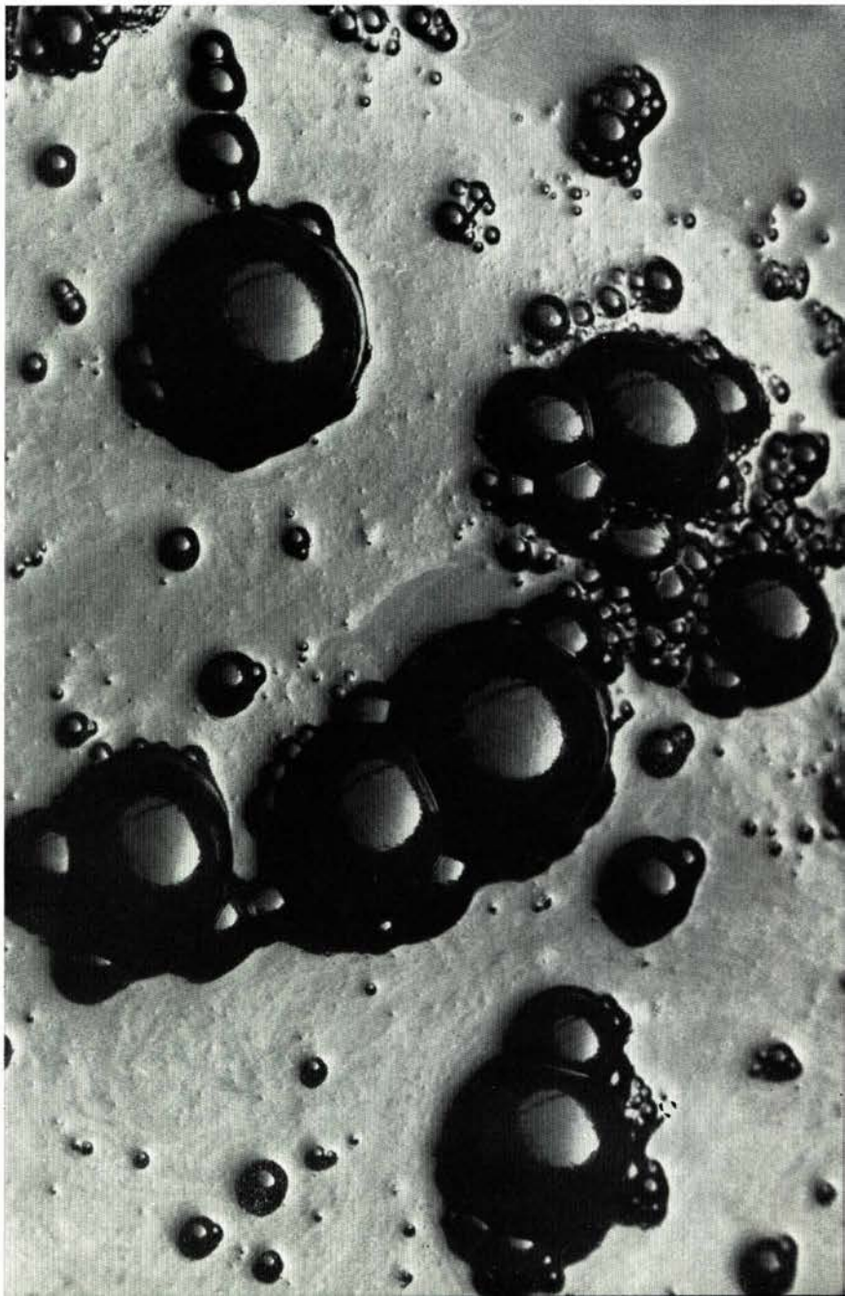

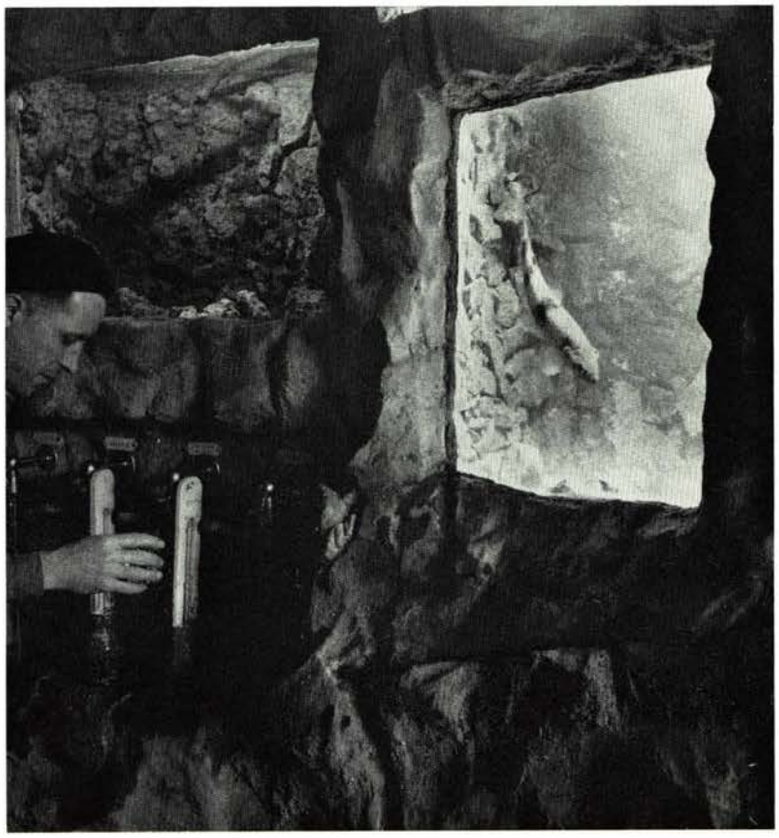

Ci-dessus à gauche : *Que peut-on faire ? Les effets de la pollution atmosphérique sur un cobaye sont mesurés dans un laboratoire aux Etats-Unis —*

Ci-dessus à droite : *La Division des Recherches technologiques de l'Université de New York étudie une maquette de centrale électrique placée dans un tunnel aérodynamique spécialement conçu pour les recherches sur la pollution de l'air.*

Ci-contre à gauche : *— et ceux de la pollution de l'eau sur les poissons dans un bassin en France.*

Ci-contre à droite : *La pollution des rivières est un problème de plus en plus sérieux dont les experts de l'OCDE ont aussi à s'occuper. On voit ici de l'écume de détersifs sur un quai de la Seine, près de Paris. Des expériences en vue de mettre fin à la pollution de l'eau sont poursuivies par les laboratoires qui prêtent leur concours au programme de l'OCDE et leurs résultats seront mis à la disposition des groupes de recherche de l'Organisation.*

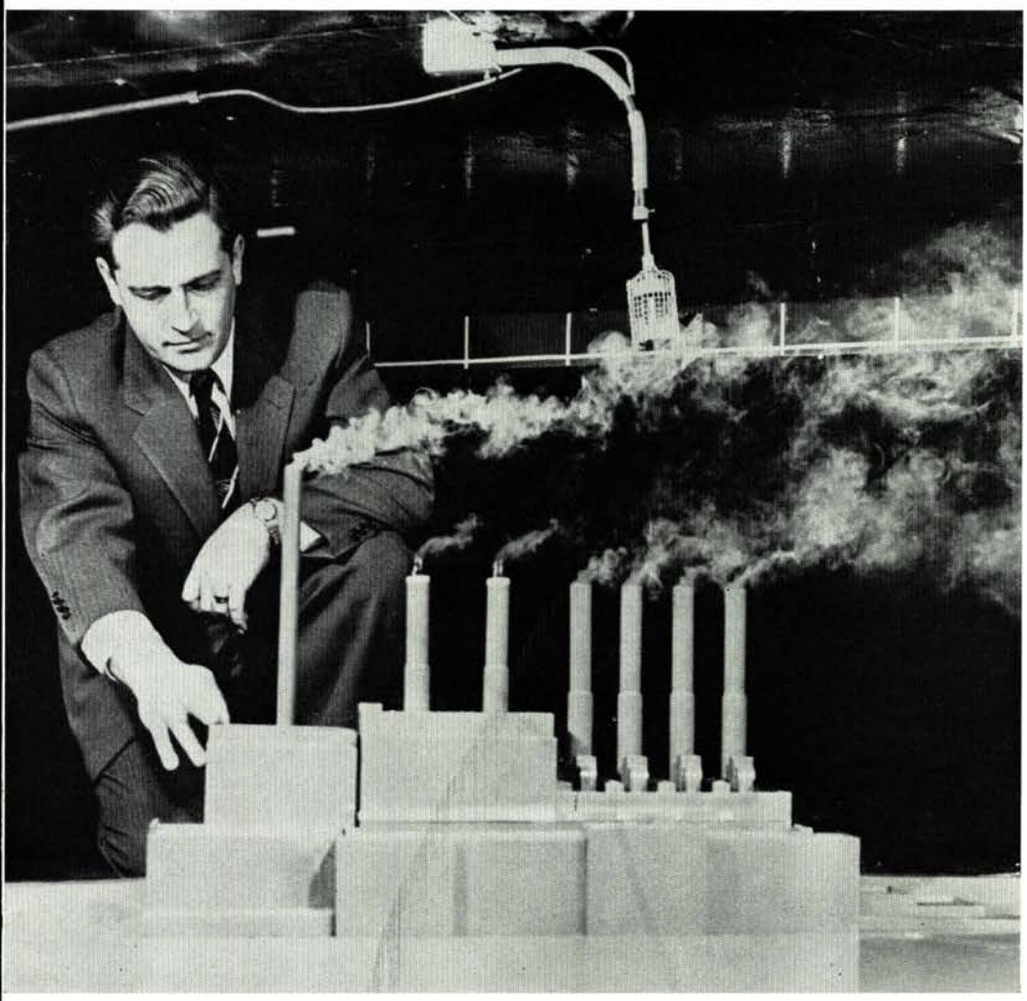

recherches sur la pollution de l'air et de l'eau.

En ce qui concerne la pollution de l'air, les études entreprises il y a quelques années sur la normalisation des méthodes appliquées pour la mesure de cette pollution vont s'achever cet été et leurs résultats seront publiés. Un nouveau groupe international de spécialistes, dont le mandat sera plus étendu, poursuivra, en utilisant des techniques d'enquête, des recherches sur la répartition de la pollution atmosphérique dans les régions urbaines; il pourra également étudier les effets de la pollution de l'air sur la santé publique et envisager les moyens à employer pour combattre ce fléau. A cette recherche participeront les laboratoires nationaux de divers pays d'Amérique et d'Europe qui effectuent déjà des travaux scientifiques dans ce domaine et sont disposés à unir leurs efforts pour mettre en œuvre ce programme international.

La pollution de l'eau pose des problèmes non moins urgents. Un répertoire international des laboratoires travaillant cette question, établi par l'OCDE, sera publié cette année; une recherche préliminaire a également été entreprise sous le patronage de l'Organisation sur le mélange, à des fins d'épuration, des eaux usées d'origine domestique et d'origine industrielle. Dans le cadre du programme du Service central de l'OCDE pour 1964, des groupes internationaux de recherche étudieront les causes et les effets de la pollution de l'eau et les moyens de la combattre; ils s'occuperont notamment de la filtration de l'eau, de la présence de substances toxiques, de l'épuration des cours d'eau où l'on se baigne et des moyens d'éliminer des rivières des écumes de détersifs qui deviennent de plus en plus gênantes.

Quand les Min

Les 3 et 4 octobre 1963, les Ministres chargés des affaires scientifiques dans les pays Membres de l'OCDE se réuniront à Paris au Château de la Muette, siège de l'Organisation, pour échanger leurs vues et confronter leurs expériences sur les problèmes communs posés par la politique scientifique nationale et internationale.

Cette conférence internationale sur la science — la première qui ait lieu à l'échelon ministériel — est l'aboutissement d'une recommandation formulée par le Groupe consultatif *ad hoc* du Secrétaire général sur la politique scientifique, dans un rapport publié récemment sous le titre « La science et la politique des Gouvernements ». Ce groupe, composé d'hommes de science et d'économistes éminents, a été constitué en 1961 sous la présidence de Pierre Piganiol, premier Délégué général français à la recherche scientifique, pour examiner les problèmes que pose la politique scientifique en général et suggérer les secteurs des activités scientifiques vers lesquels l'OCDE elle-même pourrait utilement s'orienter. Il a conclu que la politique scientifique est devenue aujourd'hui pour les Gouvernements une question suffisamment importante pour que l'on puisse inviter les Ministres responsables à se réunir pour en discuter. Cette invitation a été lancée en novembre 1962 par le Conseil des Ministres de l'OCDE.

Il n'y a pas très longtemps que les pays ressentent le besoin de mettre en œuvre une véritable politique nationale dans le domaine scientifique; cette idée n'est pourtant pas plus insolite que celle d'une politique économique ou d'une politique étrangère. Il se peut même que la politique scientifique devienne tout aussi importante que les autres pour la prospérité des nations, étant donné l'influence grandissante que la science est appelée à exercer à l'avenir. Dire qu'une politique scientifique est nécessaire, cela signifie simplement que les Gouvernements doivent maintenant assumer en permanence l'obligation majeure de prendre des décisions sur les questions d'intérêt scientifique. Cette responsabilité découle de trois considérations essentielles :

- la science et la technique sont devenues si coûteuses à l'époque actuelle qu'une part importante des ressources nationales, tant en fonds publics qu'en main-d'œuvre qualifiée, doit leur être consacrée;
- le progrès scientifique et technique est si rapide et diversifié qu'aucun pays, même le plus riche, ne peut financer l'étude de toutes les possibilités qu'il comporte;
- la science et la technique contribuent de façon si directe au développement social et économique qu'une part des ressources à leur affecter doit être déterminée en fonction des besoins et objectifs globaux de chaque pays.

Il faut donc que l'homme de science opère un choix entre différentes possibilités de développement scientifique et que l'économiste, l'enseignant, l'industriel et le fonctionnaire choisissent entre les exigences de la science et les autres objectifs nationaux. Ces choix s'imposent; ils sont inéluctables. A mesure que les Gouvernements comprennent mieux combien il importe d'effectuer ces choix de manière systématique et intelligente, en fonction de tous les renseignements disponibles, les politiques scientifiques évoluent.

Dans le numéro de janvier 1963 de *L'Observateur de l'OCDE*, Alexander King, Directeur des Affaires Scientifiques de l'OCDE, a analysé l'étendue et la diversité des responsabilités qui incombent de nos jours à un Gouvernement dans le domaine scientifique. Il s'agit de former des travailleurs scientifiques et des ingénieurs, d'alimenter la recherche fondamentale, de financer des activités scientifiques particulièrement coûteuses et d'assurer à la défense nationale une qualité technique satisfaisante. Les recherches intéressant les services publics ou visant à mettre en valeur les ressources naturelles ou à améliorer la productivité dans les domaines agricole et industriel doivent être encouragées. Des renseignements doivent être réunis sur les activités de recherche fondamentale ou appliquée poursuivies dans les universités, dans l'industrie et dans les services ministériels. Une certaine coordination est nécessaire pour orienter ces activités sur des voies qui leur permettent de se compléter utilement. Il faut trouver des moyens efficaces pour diffuser l'information technique à tous ceux qui peuvent en avoir besoin. Il faut enfin décider de l'étendue et de la forme de la participation du pays aux programmes de recherche scientifique exécutés en coopération à l'échelon international. Sans doute la nécessité d'une politique scientifique délibérée se justifie-t-elle par des arguments simples et nets, mais l'élaboration concrète de cette politique est toujours une tâche complexe, qui pose une quantité de problèmes et comporte de nombreuses incertitudes.

Les délibérations des Ministres qui se réuniront en octobre porteront sur trois sujets principaux :

- Politique scientifique nationale;
- Politique scientifique internationale;
- Science et croissance économique.

Plusieurs pays Membres de l'OCDE — en particulier la Belgique, les États-Unis, la France et le Royaume-Uni — ont mis au point des méthodes coordonnées et systématiques pour l'étude de ces problèmes de politique scientifique; mais, bien entendu, les mécanismes utilisés diffèrent selon les conditions et besoins propres à chaque pays. Comme, dans d'autres pays, les pouvoirs publics s'efforcent actuellement d'élaborer des politiques de ce genre et de mettre au point les méthodes nécessaires, il semble qu'il sera utile et profitable, pour tous les Ministres qui participeront à cette conférence, de s'entretenir ensemble de leurs problèmes communs. Parmi les questions qui se placeront vraisemblablement au premier plan au cours de ces échanges de vues, figure l'examen des diverses méthodes suivant lesquelles les problèmes d'élaboration du budget scientifique et de détermination des priorités sont posés et traités dans différents pays.

Il semble que les problèmes concernant la politique scientifique à l'échelon international constitueront en

istres parlent de SCIENCE

un certain sens le sujet de préoccupation le plus immédiat des Ministres. Dans un récent article, Sir John Cockcroft, éminent homme de science britannique, les a analysés ainsi :

Des organisations internationales en nombre déjà important et sans cesse croissant s'efforcent de promouvoir la collaboration internationale en matière scientifique et technique. Elles ont souvent été créées en vue de satisfaire des besoins scientifiques ou techniques, mais parfois aussi pour des raisons partiellement politiques. Elles absorbent une proportion de plus en plus grande des ressources nationales disponibles pour la science et la technique, cette proportion atteignant presque le tiers dans le cas des petits pays. Elles absorbent aussi une grande partie du temps précieux des hommes de science les plus expérimentés ; il semble, dans certains cas, que plusieurs organisations internationales s'occupent du même problème ; il serait temps de concevoir une politique d'ensemble, afin de mettre un frein à leur développement et à leur prolifération. (New Scientist, 24 janvier 1963.)

La grande majorité des organisations scientifiques internationales sont incontestablement des associations spécialisées de caractère privé, qui existent depuis longtemps et ont tissé entre les travailleurs scientifiques des différents pays un réseau indispensable de communications; il est préférable de leur laisser toute liberté. Mais il existe aussi un nombre moins élevé, mais encore important, d'organisations intergouvernementales, nées depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, qui exercent une influence manifeste dans le domaine de la politique scientifique. Certaines d'entre elles — dont l'Organisation Européenne pour la Recherche Nucléaire (CERN) constitue l'exemple le plus frappant — sont des centres de recherche créés par une décision politique en vue de satisfaire des besoins scientifiques précis. D'autres poursuivent des activités scientifiques au service d'objectifs plus vastes. Comme les organisations de ce genre font de plus en plus appel aux ressources scientifiques nationales et que la coopération scientifique internationale n'est pas nécessairement souhaitable du simple fait qu'elle a un caractère international, on s'attend à ce que les Ministres orientent leurs discussions sur les activités et les objectifs actuels; ils établiront de quel genre de renseignements ils pourront avoir besoin pour permettre aux Gouvernements de déterminer plus facilement les critères de leur participation aux programmes scientifiques internationaux et les formes de coopération qui conviennent le mieux pour l'exécution de ces programmes. Le Secrétariat travaille actuellement à dresser le catalogue des principales organisations internationales engagées dans le domaine scientifique, avec un aperçu de leurs activités, pour servir de base aux échanges de vues des Ministres.

La relation entre la science et la croissance économique — troisième point essentiel de l'ordre du jour prévu pour cette Conférence — est à la fois un élément important de la politique scientifique en général et une

par Emmanuel G. Mesthene

Secrétaire de la Conférence ministérielle sur la Science

question qui intéresse particulièrement l'OCDE en tant qu'organisation économique. Comme l'a souligné Ingvar Svennilson dans le premier numéro de *L'Observateur de l'OCDE*, lorsque les économistes cherchent à déterminer les facteurs responsables de la croissance économique à long terme, ils donnent de plus en plus d'importance à la recherche et à l'innovation en tant que facteurs d'amélioration de la productivité. En d'autres termes, la croissance économique est considérée comme la résultante, non seulement des investissements consacrés à l'équipement et à la main-d'œuvre, mais aussi des ressources nationales consacrées à la recherche fondamentale et appliquée, celle-ci permettant d'améliorer la qualité du capital et du travail. Dans cette optique, tout investissement dans le domaine scientifique — de même que dans l'enseignement scientifique et technique — est un facteur de croissance.

Depuis quelques années, l'OCDE étudie les perspectives nouvelles que la relation entre la science et la croissance économique, ainsi considérée, implique en matière de politique économique. Elle a constitué des « équipes-pilotes » d'hommes de science et d'économistes, chargées d'étudier les problèmes de science, de technologie et de croissance économique qui se posent dans plusieurs pays méditerranéens; elle a institué des examens systématiques de la politique nationale dans les domaines de la science et de l'enseignement, en vue d'aider les pays Membres à résoudre leurs problèmes particuliers; enfin, elle a mis sur pied une technique qui permet aux différents pays de confronter leurs politiques et d'examiner leurs problèmes communs, méthode particulièrement fructueuse.

On espère que, lorsqu'ils se réuniront en octobre, les Ministres évoqueront des problèmes particuliers de corrélation entre la science et la croissance économique et pourront préciser les types d'études ou d'analyses capables de seconder utilement leurs efforts en vue de mettre au point les meilleurs moyens d'aborder et de traiter ces problèmes à l'avenir.

Cette première réunion ministérielle sur la science présente pour l'avenir un intérêt expérimental. Si les participants la trouvent stimulante et instructive, ils décideront peut-être qu'il vaut la peine de tenir régulièrement des réunions de ce genre. Peut-être aussi jugeront-ils qu'il est nécessaire d'arriver à mieux comprendre les relations entre la science et la politique économique, et encourageront-ils une intensification des efforts visant à réunir des renseignements susceptibles de servir de base à des études et à des analyses. On peut espérer qu'ils apprécieront à tout le moins cette occasion de se rencontrer et de s'entretenir de problèmes qui leur sont communs, même si ces problèmes revêtent des aspects différents selon les pays.

l'artisanat, facteur d'accroissement des revenus

Le mot « développement » évoque l'image d'aciéries et de barrages géants, d'usines de produits chimiques et d'aluminium, de routes et de ponts. Mais le développement économique ne donne pas toujours lieu à des réalisations aussi spectaculaires. Il peut être à la fois souhaitable et nécessaire de stimuler la petite industrie et l'artisanat traditionnel qui, tout en demandant moins de capitaux, peuvent néanmoins offrir aux habitants d'une région des possibilités d'emploi, leur donner l'occasion d'apprendre de nouveaux métiers, élargir leur horizon et, peut-être, préparer la voie à une industrialisation et donner une impulsion au progrès social.

C'est dans cette optique que l'OCDE a conçu son projet-pilote d'assistance technique aux artisans de la Sardaigne; elle applique en Grèce les mêmes conceptions.

En Sardaigne, l'artisanat était de tradition fort ancienne, mais devenait de moins en moins actif. Lorsque l'on a commencé à mettre en œuvre le projet d'assistance aux artisans en 1957, certains de ces métiers traditionnels avaient presque cessé d'exister : le tannage, par exemple, ou la fabrication de marteaux de portes, de clés et d'éperons en fer battu. La fabrication d'autres objets comme les coffres en bois sculpté, les ciseaux faits à la main et les chaises en osier, était en voie de disparition rapide. A Oristano, qui a été de tout temps un centre de production de poteries en terre cuite, il y avait à la fin de la guerre une trentaine de potiers; en 1957, il n'en restait plus que quatre ou cinq.

Technique ancienne adaptée aux besoins modernes : tissage sur métiers larges et choix de dessins au goût du jour.

Les métiers pratiqués par les femmes, soit pour l'usage domestique soit pour améliorer les revenus familiaux — filage au rouet, tissage, vannerie — avaient connu un meilleur sort. Mais, là aussi, le déclin avait commencé. La plupart des huit ou neuf mille femmes qui savaient tisser ne se servaient de leur métier que quelques semaines ou quelques mois par an et elles ne gagnaient que de 5 à 8 cents par heure et de 30 à 80 dollars par an.

Cependant, tout dans ce tableau n'était pas également sombre et le développement de l'artisanat semblait être une forme d'assistance technique pleine de promesses. La laine sarde était d'excellente qualité et les dessins traditionnels des tissus et des couvertures ne manquaient ni d'originalité ni de beauté. L'un des végétaux (l'asphodèle) couramment employé en Sardaigne dans les travaux de vannerie et dont il n'est fait usage nulle part ailleurs, est d'une soli-

dité et d'une souplesse exceptionnelles; on en trouve dans l'île en abondance et son emploi révélait une technique extrêmement efficace. Il existait d'autres matières premières : par exemple les branches élaguées des oliviers, employées jusque-là comme bois de chauffage, pouvaient servir de base à de nouveaux ouvrages artisanaux. En outre, les autorités nationales et régionales s'étaient déjà efforcées de redonner à ces métiers d'art une vie nouvelle et d'en exploiter la valeur économique; aussi les acheteurs des grands centres commerciaux avaient-ils au moins entendu parler de l'artisanat sarde et, ce qui était extrêmement important, les hommes et les femmes qui pratiquaient encore ces métiers traditionnels faisaient preuve dans leur travail d'une habileté et d'un intérêt qui, selon les animateurs du projet de l'OCDE, se rencontrent rarement dans les professions sur le déclin.

L'art antique du potier peut devenir rentable, même à petite échelle, si on connaît les exigences du marché.

Parmi les diverses possibilités qui s'offraient, c'était le secteur du tissage qui paraissait se prêter le mieux, tout au moins comme point de départ, à un effort de développement. La mise au point d'une production de textiles qui puisse être écoulée sur le marché international posait toutefois de multiples problèmes. Une première étude de marchés montra que les négociants de New York, de Paris et de Rome, d'après l'expérience qu'ils avaient des textiles sardes, en estimaient les motifs démodés, les dimensions inadéquates et, dans bien des cas, les prix trop élevés; ils avaient rencontré des difficultés pour passer des commandes, pour se faire livrer et même pour recevoir une réponse à une demande de renseignements.

En vue de satisfaire les exigences de la clientèle, il fallait procéder à diverses transformations et, avant tout, modifier le matériel; car l'étroitesse des métiers sardes ne permettait pas de produire des tissus et des tapis de dimensions pratiques. En outre, ces métiers n'étaient pas très rapides. Cependant, pour pouvoir en utiliser de plus grands, on était contraint d'abandonner le lieu de travail traditionnel, qui était la maison, et d'installer des ateliers. Avant de pouvoir accroître la production de tissus, il fallait assurer l'approvisionnement en laine, trouver des ouvriers fileurs et des teinturiers, et ensuite apprendre aux tisseuses à se servir des nouveaux métiers et à travailler suivant un horaire continu, ce qu'elles n'avaient jamais fait auparavant. La vente régulière des produits sur des marchés situés hors de Sardaigne exigeait une certaine organisation commerciale. Chacun de ces changements apportant son lot de difficultés, la réalisation d'ensemble devenait extrêmement délicate.

Par où fallait-il commencer ? Il convenait de choisir avec soin des actions-pilotes, car le projet d'assistance technique disposait de peu de moyens; mais on espérait que si les centres étaient judicieusement choisis, ils pourraient exercer un rayonnement sur le reste de la zone. En effet, comme le déclarait le consultant de l'OECE-OCDE pour l'artisanat, Ramy Alexander, « le développement se produit là où existe un noyau d'individus, formant en quelque sorte une élite, ayant la volonté d'agir, entraînés par une véritable motivation et se consacrant au développement avec une énergie particulière ».

Pour les projets relatifs au textile, trois centres ont été choisis, parmi lesquels la petite ville de Santulussurgiu, où un chargé de cours pour adultes particulièrement compétent avait déjà jeté les bases d'une coopérative; un certain nombre de femmes de Santulussurgiu étaient prêtes à risquer leur temps, leur peine et leur argent (10 000 lires, soit 16 dollars chacune) sans aucune garantie formelle de réussite. « Tout effort sérieux de développement suppose, au départ, que l'on sache prendre des risques », a dit encore Ramy Alexander.

On aurait pu sans doute donner à ces femmes une formation professionnelle limitée au tissage et laisser le soin des autres opérations à un personnel extérieur. Mais cela aurait été contraire à l'esprit même du programme, dont l'objet était d'ouvrir aux participants de nouveaux horizons, de contribuer à leur épanouissement personnel, d'éveiller leur curiosité intellectuelle, de faire appel à leur sens des responsabilités et de les rendre plus aptes à faire face à des situations nouvelles. Pour aboutir à un

tel résultat, il a paru préférable de faire participer les artisans au plus grand nombre d'activités possible plutôt que d'en faire de simples engrenages du mécanisme de production.

Un des éléments les plus importants du projet était le choix des dessins. C'est dans la tradition sarde elle-même que l'on est allé chercher l'inspiration : les membres de l'équipe ont visité les musées de l'artisanat et les collections privées sardes, photographié des dessins et recherché dans la documentation écrite des éléments généraux d'information. Ils ont ensuite fait appel aux artisans eux-mêmes et aux artistes locaux. Entre autres activités, le groupe consultatif a donné son patronage à un concours organisé entre les élèves des écoles des Beaux-Arts de Sardaigne, espérant ainsi intéresser la nouvelle génération d'artistes au travail des artisans, et vice versa. Toujours selon Ramy Alexander, « si l'on veut que l'artisanat moderne acquière une certaine vitalité, il faut que des liens s'établissent entre les artisans, généralement peu instruits, et les éléments cultivés de la société ».

Lorsque l'on a étudié les nouveaux modèles de métiers à tisser, on a pris soin de choisir un matériel qui, malgré son meilleur rendement, conserve aux tissus obtenus leur caractère d'ouvrages faits à la main. Les artisans ont appris à s'en servir et plus tard, au fur et à mesure que le projet prenait de l'importance, ils ont pris part eux-mêmes à la formation de leurs apprentis et de tisseurs rattachés à d'autres centres. On leur a aussi indiqué une méthode pour prendre contact avec la clientèle; au début, ils ont été invités à accompagner les délégués de l'OCDE dans leurs visites à des centres commerciaux italiens et étrangers et, par la suite, on les a encouragés à y aller seuls. On leur a également montré comment choisir les matériaux d'emballage et préparer eux-mêmes les caisses d'expédition. On leur a enseigné à mettre de côté, sous forme d'épargne, une partie de leurs gains, à faire des analyses de coût, à établir des barèmes de prix, à prendre contact avec les banques, et on leur a inculqué des rudiments de comptabilité et de planification de la production.

Un apprenti s'exerce à la sculpture sur bois dans une école d'artisans en Sardaigne.

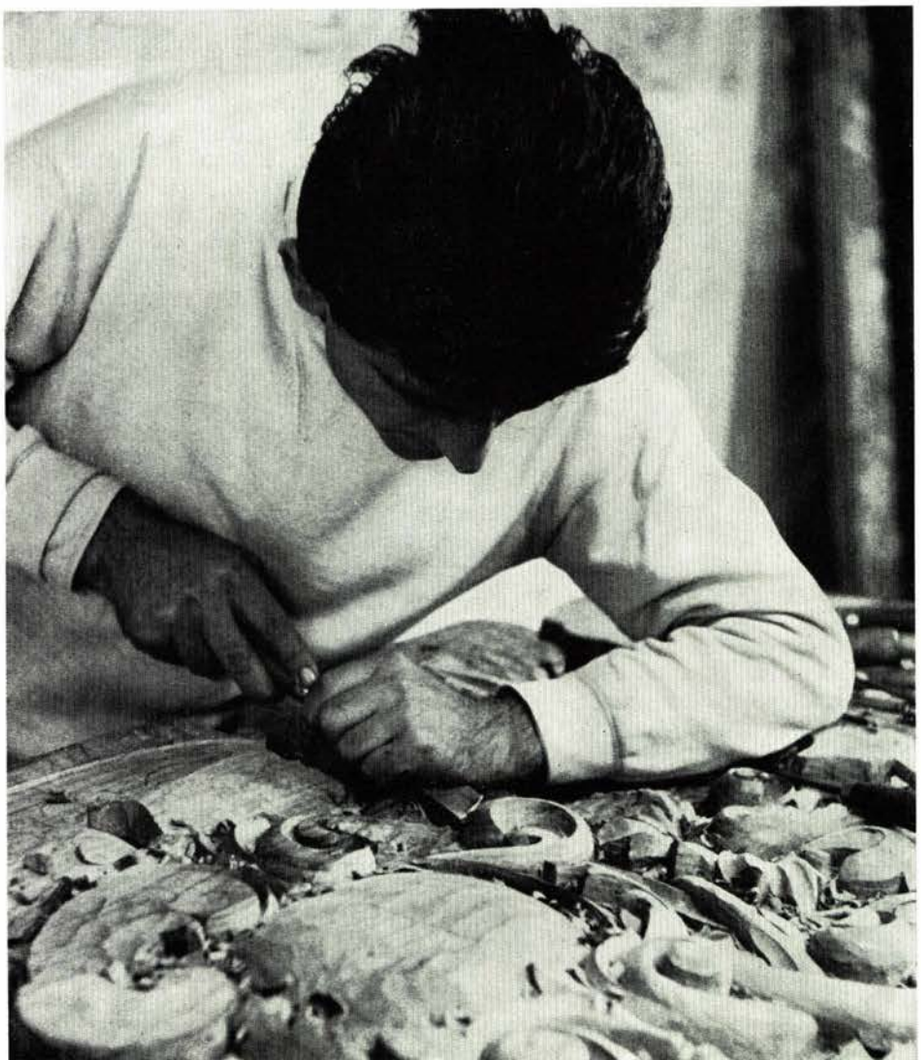

Les membres du groupe consultatif se sont toujours efforcés, dans toutes ces activités, de donner aux artisans des connaissances plus larges que celles dont ils avaient besoin pour remplir leur tâche immédiate. Reportons-nous une fois de plus aux propos de Ramy Alexander : « Il est parfois extrêmement difficile à un homme pratiquement dépourvu d'instruction de saisir des notions d'ordre général. Mais si vous partez d'un détail qu'il connaît bien — le motif d'un dessin ou la destination d'un envoi — vous pouvez peu à peu aborder les généralités et établir un lien entre ces idées générales et la réalité du moment ».

Quant aux membres du groupe consultatif, en même temps qu'ils contribuaient à la formation des artisans, ils recevaient eux-mêmes une excellente formation « sur le terrain » en ce qui concernait non seulement les aspects techniques de leur travail mais également l'animation de l'effort de développement.

Outre les textiles, le groupe de l'OCDE chargé de l'artisanat a mis en train des projets-pilotes dans les secteurs de la vannerie, du travail du bois, de la broderie, de la céramique, du liège, des cuirs ouvrés et de la ferronnerie; au total, quarante actions-pilotes ont été entreprises.

Il est assez difficile d'évaluer l'importance de ce type d'assistance. Le montant total des investissements effectués par l'OCDE — compte tenu des quelques apports fournis par d'autres organismes publics et certains investissements privés peu importants — se chiffre à 270 000 dollars environ. Cette somme a permis de créer 150 emplois. A l'heure actuelle, les gains de ces travailleurs, bien que de trois à quatre fois supérieurs — et même cinq fois dans certains cas — à ce qu'ils étaient auparavant, sont encore peu élevés (en moyenne 350 dollars par an); en outre, il ne s'agit pas encore d'un travail à plein temps. Le directeur de

l'artisanat estime que, du point de vue des gains, les 150 emplois nouveaux correspondent à environ 40 emplois dans l'industrie. Cependant, leur création n'a exigé que la moitié des investissements généralement nécessaires pour offrir 40 emplois à plein temps dans des entreprises industrielles moyennes.

Si l'on se place du point de vue du progrès social et humain, il est encore plus difficile de donner une appréciation, d'autant plus que l'œuvre entreprise se poursuit en permanence. Pour le directeur du projet, « les changements intervenus sont surprenants. Voici quatre, trois et même deux ans, il paraissait inconcevable que ces gens puissent un jour discuter librement et prendre des décisions touchant les problèmes techniques, le choix des marchés, les plans d'expansion, l'établissement de liens d'association, comme ils le font à l'heure actuelle. » Certains d'entre eux — peut-être dix en tout — ont manifesté des qualités de chef : « Ils ont appris à faire face à de nouvelles responsabilités et ont fait preuve de beaucoup de pondération, souvent de perspicacité, et également d'initiative ».

En définitive, chaque étape du processus par lequel ces métiers ont été rajeunis et réinsérés dans les circuits commerciaux a fait tomber quelques-uns des liens qui entravent les populations de ces zones arriérées : un fatalisme qui se traduit soit par le pessimisme et la passivité soit par l'attente du miracle, l'isolement social, culturel et technique, un complexe d'infériorité, avec la peur, la méfiance et parfois l'arrogance qu'il entraîne. L'artisan exerçant un métier d'art est en mesure de transmettre à la collectivité, dans son pays comme au-delà des frontières, des valeurs qui, si peu que ce soit, peuvent influer sur les goûts et les modes de vie; il ne faut pas oublier que les peuples des régions en voie de développement ne veulent pas seulement subir l'influence du monde extérieur, mais aussi marquer les autres de leur propre empreinte; c'est un de leurs désirs les plus légitimes et les plus intenses. »

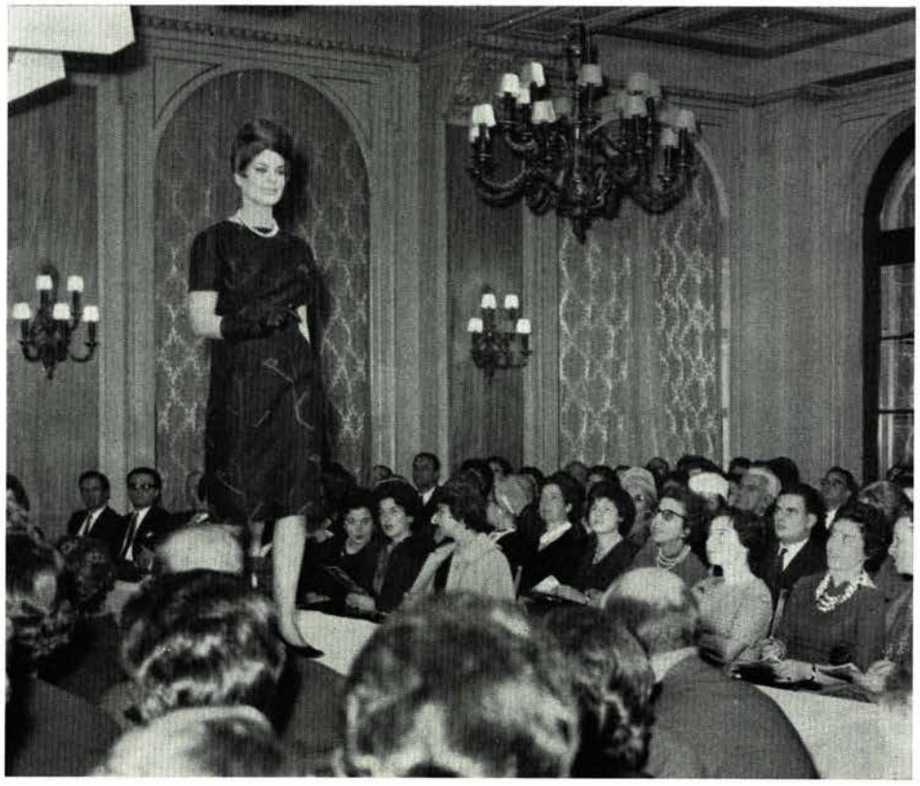

En Grèce, l'OCDE s'est efforcée, par l'entremise de l'office national de l'artisanat grec, de développer la fabrication des textiles, des couvertures, de la céramique, des objets en bois et des bijoux en argent, activité traditionnelle, surtout en Epire. Dans le domaine du textile, un expert italien, Mme Lida Brambilla-Longoni, a été envoyée en Grèce où elle a créé avec un groupe d'artisans une nouvelle collection de tissus destinés à la haute couture. Pour lancer ces tissus sur le marché international, on a créé des modèles de robes qui ont donné lieu à une présentation à laquelle assistaient la reine de Grèce et des acheteurs étrangers.

PUBLICATIONS RÉCENTES DE L'OCDE

AGE ET EMPLOI

Ce rapport a été établi par le docteur Alastair Heron, du Conseil de Recherche Médicale de l'Université de Liverpool, à la suite d'un séminaire international qui s'est tenu à Stockholm en avril 1962. Des délégués de onze pays européens, des États-Unis et du Canada ont pris part à cette réunion qui a duré cinq jours. Des économistes, des sociologues, des responsables de la santé dans l'industrie, des personnalités officielles et des représentants des organisations patronales et ouvrières étaient au nombre des participants. On trouvait à l'arrière-plan de ces discussions l'accroissement régulier du pourcentage de personnes au-dessus de 65 ans dans les pays d'Europe occidentale, pourcentage qui a doublé au cours des cinquante dernières années et s'établit actuellement à 11 %. Cette tendance se poursuivra vraisemblablement au moins jusqu'à la fin du siècle. Malgré cela, aucun progrès n'a été réalisé dans la communication des résultats de recherches aux personnes qui seraient en mesure d'en faire usage, dans les milieux gouvernementaux et syndicaux notamment.
On espère que la publication de ce rapport et les conclusions qui ont été dégagées à l'issue du séminaire apporteront une contribution à la solution de nombreux problèmes posés par une population vieillissante.

62 pages (in-8° raisin) : F 4,00, FS 4,00, DM 3,30, 6 s., U.S. $ 1,00.

INVESTISSEMENTS INTELLECTUELS DANS L'AGRICULTURE ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE ET SOCIAL

Agriculture et Alimentation — Série Documentation n° 60

Le présent rapport envisage les différents aspects des investissements intellectuels en agriculture, en relation avec le système global d'enseignement et de développement économique et social. Cette synthèse, tentée pour la première fois, appelle des précisions et des compléments.
Une attention particulière a été portée à la programmation des investissements intellectuels, et notamment à la programmation de l'enseignement. L'attitude des pays face à la planification, diffère en fonction de leurs traditions, de leur niveau de développement, de leur philosophie sociale et politique. Mais tous les pays sont d'accord pour reconnaître les avantages de la prévision socio-économique.
De nombreux pays ont souligné l'intérêt d'un essai de prévision dans le domaine de l'enseignement; d'autres sont allés plus loin et ont élaboré des programmes (ou plans) en vue de déterminer les facteurs susceptibles de freiner le développement de l'enseignement et de prendre en temps voulu les mesures nécessaires. Dans son rapport, le professeur L. Malassis apporte une contribution à l'établissement des bases méthodologiques de la programmation de l'enseignement agricole.

158 pages (in-8° raisin) : F 6,00, FS 6,00, DM 5,00, 9 s., U.S. $ 1,50.

LES TRANSPORTS MARITIMES, 1962

Le neuvième de la série des rapports annuels élaborés par le Comité des Transports Maritimes de l'OCDE, donne des renseignements récents et d'un intérêt immédiat, pour l'année 1962. Le rapport analyse les tendances dans les principaux secteurs des transports maritimes mondiaux et indique leurs besoins respectifs en tonnage, et, par voie de conséquence, la demande de transports maritimes. Le rapport contient aussi des statistiques indiquant l'offre de tonnage et donne des indications sur les changements intervenus au cours de l'année dans les flottes nationales et dans les diverses catégories de navires. Des renseignements sont également donnés sur la situation en ce qui concerne le tonnage désarmé et la mise à la ferraille de navires. Le rapport donne des indications sur la situation du marché des frets et les divers problèmes qui se sont posés pendant l'année dans le domaine des transports maritimes.
Enfin, le rapport décrit et commente les événements d'intérêt général intervenus en matière de politique des transports maritimes, et notamment en ce qui concerne les privilèges de pavillon, les pavillons de complaisance, l'application de l'United States Shipping Act et l'incidence sur le secteur du Programme Alimentaire Mondial.
En annexe, on trouvera une description sommaire de la situation des transports maritimes dans les pays du groupe sino-soviétique.

80 pages (in-8° raisin) : F 6,00, FS 6,00, DM 5,00, 9 s., U.S. $ 1,50.

LA POLLUTION ATMOSPHÉRIQUE DANS LA SIDÉRURGIE

Considéré sur le plan humain et sur le plan économique, le problème de la pollution atmosphérique se révèle plus important d'année en année, au fur et à mesure que se développe la civilisation industrielle et urbaine.
C'est pourquoi le Comité de la Sidérurgie de l'OCDE a estimé nécessaire de confier à un groupe d'experts le soin de procéder à un examen d'ensemble de la question en s'attachant plus particulièrement à dégager ceux de ses aspects qui sont en relation avec la fabrication du coke, de la fonte et de l'acier.
Le résultat de cet examen fait l'objet du présent rapport. Le sidérurgiste, le biologiste, le médecin, l'administrateur, le spécialiste de l'information pourront en le lisant saisir le fil directeur du problème posé à la sidérurgie, en acquérir une vue générale et apprécier objectivement les sujétions et les difficultés de toute nature — spécifiques, techniques, économiques et financières — qu'il présente pour elle et prendre connaissance des efforts qu'elle a déjà faits pour essayer de le résoudre.

138 pages (in-8° raisin) : F 10,00, FS 10,00, DM 8,30, 15 s., U.S. $ 2,50.

OU OBTENIR LES PUBLICATIONS DE L'OCDE

AFRIQUE DU SUD
Van Schaik's Book Store Ltd.,
Church Street, PRETORIA.

ALLEMAGNE
Deutscher Bundes-Verlag
Postfach 9380, 53 BONN
Sous-dépositaires : BERLIN : Elwert & Meurer.
MUNICH : Hueber.
HAMBOURG : Reuter-Klöckner;
et dans les principales librairies d'Allemagne.

ARGENTINE
Editorial Sudamericana S.A.,
Alsina 500, BUENOS AIRES.

AUSTRALIE
B.C.N. Agencies Pty. Ltd.,
62 Wellington Parade, East
MELBOURNE, C.2.

AUTRICHE
Gerold & Co., Graben 31, VIENNE 1.
Sous-dépositaire :
Buchhandlung Jos. A. Kienreich,
Sackstrasse 6, GRAZ.

BELGIQUE
N.V. Standaard-Boekhandel.
Huidevettersstraat 57, ANVERS.
Librairie des Sciences (R. Stoops),
76-78, Coudenberg, BRUXELLES.

BRÉSIL
Livraria Agir Editôra,
Rua Mexico 98-B, RIO DE JANEIRO.

CANADA
Queen's Printer - Imprimeur de la Reine,
OTTAWA.
Les commandes sont payables d'avance.

CUBA
La Casa Belga, O'Reilly 455, LA HAVANE.

DANEMARK
Ejnar Munksgaard Forlag, Nörregade 6,
COPENHAGUE.

ESPAGNE
Mundi Prensa, Castelló 37, MADRID.
Libreria Bosch, Ronda Universidad II,
BARCELONE.

ÉTATS-UNIS
McGraw-Hill Book Company
OECD Unit, TMIS Annex,
351 West 41st St.,
NEW-YORK 36, N. Y.

FINLANDE
Akateeminen Kirjakauppa, Keskuskatu 2,
HELSINKI.

FRANCE
Presses Universitaires de France,
108, boulevard Saint-Germain, Paris (6e).

GRÈCE
Librairie Kauffmann, 21, rue du Stade,
ATHÈNES.

INDE
International Book House Ltd.,
9 Ash Lane, Mahatma Gandhi Road,
BOMBAY I.
Oxford Book and Stationery Co.,
NEW DELHI, Scindia House.
CALCUTTA, 17 Park Street.

IRLANDE
Eason & Son. 40-41 Lower O'Connell
Street, DUBLIN.

ISLANDE
Snæbjörn Jónsson & Co, h.f.,
Hafnarstræti 9,
P.O. Box 1131, REYKJAVIK.

ISRAEL
Blumstein's Bookstores Ltd.,
35 Allenby Road, and 48 Nahlath Benjamin St., TEL-AVIV.

ITALIE
Libreria Commissionaria Sansoni
Via Gino Capponi 26, FLORENCE.
Via Paolo Mercuri 19/B, ROME.
Corso Cavour 39, BARI.
P.E.M., Corso di Porta Romana 87/B,
MILAN.
Sous-dépositaires :
GÊNES : Libreria Di Stefano.
MILAN : Libreria Hœpli.
NAPLES : Libreria L. Cappelli.
PADOUE : Libreria Zannoni.
PALERME : Libreria C. Cicala Inguaggiato.
ROME : Libreria Hœpli; Libreria Tombolini.
TURIN : Libreria Lattes.

JAPON
Maruzen Company Ltd.,
6 Tori Nichome Nihonbashi, TOKYO.

LUXEMBOURG
Librairie Paul Bruck, 33, Grand'Rue,
LUXEMBOURG.

MAROC
B.E.P.I., 8, r. Michaux-Bellaire, RABAT.

NIGERIA
University Bookshop Nigeria Ltd.,
University College, IBADAN.

NORVÈGE
A/S Bokhjornet, Lille Grensen 7, OSLO.

PAKISTAN
Mirza Book Agency,
9-A Shah Alam Market, LAHORE.

PAYS-BAS
Gros :
Meulenhoff & Co., N.V. Importeurs,
Beulingstr., 2, AMSTERDAM.
Détail :
W.P. Van Stockum & Zoon,
Buitenhof 36, LA HAYE.

PORTUGAL
Livraria Portugal, Rua do Carmo 70,
LISBONNE.

ROYAUME-UNI ET
COLONIES DE LA COURONNE
H.M. Stationery Office, P.O. Box 569,
LONDRES, S.E.I.
Annexes à : EDIMBOURG, BIRMINGHAM,
BRISTOL, MANCHESTER, CARDIFF, BELFAST.

SUÈDE
Fritzes. Kungl. Hovbokhandel,
Fredsgatan 2, STOCKHOLM 16.

SUISSE
Librairie Payot,
40, rue du Marché, GENÈVE
et à LAUSANNE, NEUCHATEL, VEVEY,
MONTREUX, BERNE, BALE et ZURICH.

TURQUIE
Librairie Hachette, 469 Istiklal Caddesi,
Beyoglu, ISTANBUL.

YOUGOSLAVIE
Jugoslovenska Knjiga, Marsala Tita, 23,
P.O.B. 36, BELGRADE.

Les commandes provenant de pays où l'OCDE n'a pas encore désigné de dépositaire peuvent être adressées à :
OCDE, Bureau des Publications, 2, rue André-Pascal, Paris (16e)

Directeur : Maurice Jacomet

Imprimé en France - Imprimerie Blanchard, 61, rue de la Tombe-Issoire, Paris - Dépôt légal 1106 : 2e semestre 1963

Organisation de Coopération et de Développement Economiques
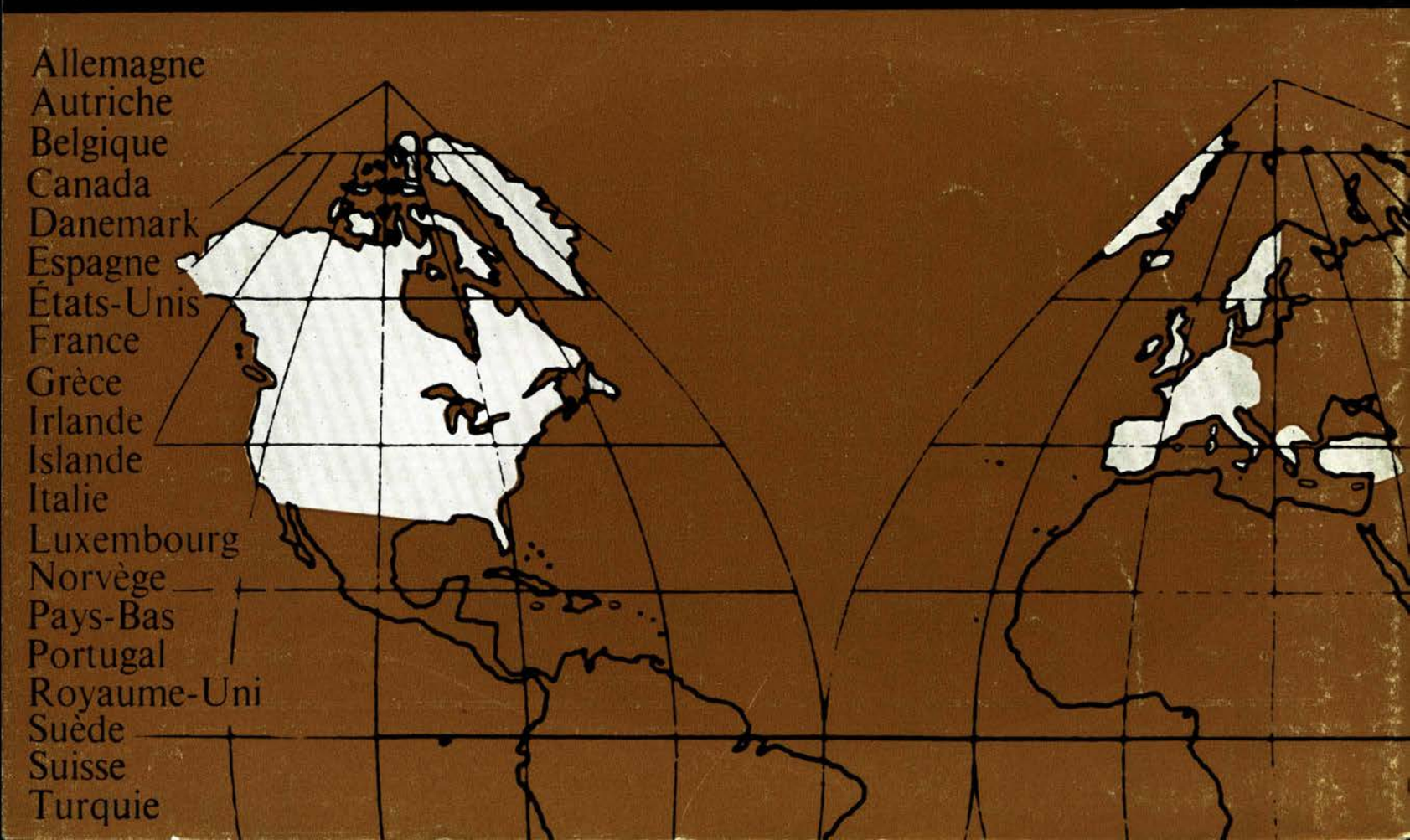
Allemagne
Autriche
Belgique
Canada
Danemark
Espagne
États-Unis
France
Grèce
Irlande
Islande
Italie
Luxembourg
Norvège
Pays-Bas
Portugal
Royaume-Uni
Suède
Suisse
Turquie